



CONFERENCE OF INGOs  
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU  
CONSEIL DE L'EUROPE

2015

## Rapport d'activité



**Conférence des OING du Conseil de l'Europe**

## Introduction

Le Conseil de l'Europe est la seule institution intergouvernementale qui accorde aux OING un statut particulier - statut participatif. A l'aide de ce statut, établi par la force de la résolution 2003(8) du Comité des Ministres, le rôle des OING au sein du Conseil de l'Europe a été renforcé. Ainsi, il ne s'agit plus seulement de viser la participation active à l'élaboration des instruments juridiques du Conseil de l'Europe, la Conférence des OING souhaite être force de proposition et vise à renforcer son rôle en tant que partenaire incontournable dans les domaines qui concernent la société civile organisée au sein des pays membres du Conseil de l'Europe.

La Conférence des OING détermine l'action générale à mener en vue d'organiser sa participation aux activités du Conseil et au « quadrilogue » d'assurer le bon fonctionnement du dispositif participatif et de contribuer ainsi à l'affirmation du rôle politique de la société civile au sein du Conseil de l'Europe, représentée par les 325 OING dotées du statut participatif.

Ce rapport d'activité donne un aperçu des activités de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe. Il porte sur la période du janvier au décembre 2015 et couvre les activités politiques, thématiques, les activités de coopération menées sur les territoires des Etats-membres du Conseil de l'Europe.

La Conférence des OING est un organe politique, mais aussi, un support institutionnel structuré qui organise le travail des OING au sein du Conseil de l'Europe. Les OING qui participent aux sessions de la Conférence travaillent au sein des trois commissions thématiques : – droits de l'Homme, — démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux — éducation et culture. En avril, chaque commission a renouvelé ses groupes de travail. Actuellement, 19 groupes de travail fonctionnent au sein de la Conférence des OING (8 au sein de la commission Droits de l'Homme, 7 dans la commission Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux, 4 au sein de la commission Education et culture.

Depuis janvier 2015, la Conférence et ses commissions thématiques se sont réunies en deux sessions (en janvier et en juin). Ces sessions permettent aux OING de débattre sur les sujets politiques, de prendre des positions communes, d'échanger avec les représentants d'autres organes du Conseil de l'Europe et avec les partenaires extérieures.

La Commission permanente a eu 4 réunions (en janvier, en avril, en juin et en septembre). En plus de sa réunion formelle, le Bureau en collaboration avec le Secrétariat a organisé en septembre un séminaire de travail interne. Le Bureau a eu une réunion supplémentaire en mars 2015, un mois et demi après son élection. Toutes les activités mentionnées dans ce rapport se sont déroulées avec la participation et le soutien de la Division de la société civile de la DG II « Gouvernance démocratique.

Pour plus de détails, nous invitons également le lecteur à consulter les rapports d'activité 2015 des commissions thématiques de la Conférence des OING :

- Droits de l'Homme [CONF/HR\(2015\)RAPACT](#)
- Education et culture : [CONF/EDUC\(2015\)RAPACT](#)
- Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux [CONF/DEM\(2015\)RAPACT](#)

## I. La Conférence des OING dans son environnement

L'année 2015 a commencé par [l'élection de la Présidente](#) et [des membres du Bureau](#). Ces élections ont apporté un nouvel élan qui s'est manifesté par une mise au travail immédiat permettant à la Conférence des OING de répondre aux attentes formulées par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, mais aussi aux défis que pose le rétrécissement de l'espace civique et des libertés fondamentales au sein des Etats-membres.

Les ONG sont des lieux privilégiés de la démocratie participative. Leur rôle est vital et il peut être exercé lorsque les droits à la liberté d'association et la liberté d'expression sont garantis et protégés par les autorités. La Conférence des OING soutient donc les ONG dans l'exercice de leurs droits fondamentaux et s'engage à accroître ses moyens d'action permettant le respect de ces droits.

### 1. Processus de travail ascendant (*bottom up*) engagé au sein de la Conférence

La première réunion du Bureau a eu lieu en mars 2015 à Paris. Cette réunion a permis de valider la démarche de consultation des OING sur leurs priorités thématiques afin d'ajuster les groupes de travail au sein des commissions thématiques de la Conférence des OING (1. Droits de l'Homme, 2. Education et culture, 3. Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux).



Ainsi, les groupes de travail ont été renouvelés ou créés en fonction des priorités de chaque commission. La « contractualisation » entre les groupes de travail et les président/e/s des commissions s'est effectuée à la base d'un document proposé par le Bureau, incluant entre autres les objectifs, la durée de l'action et les résultats attendus. Après la validation par les président/e/s des commissions thématiques, le plan de travail de chaque groupe a été validé par la Commission permanente au mois d'avril<sup>1</sup>.

À partir du mois d'avril, les commissions thématiques et l'Experte égalité entre les hommes et les femmes ont été invitées à élaborer les plans d'action respectifs pour l'année 2015-2017. Ces documents ont servi de base pour l'élaboration du [Plan d'action de la Conférence pour les années 2015-2018](#). Le plan d'action de la Conférence, adopté en juin 2015, est centré autour des douze priorités thématiques. Ces priorités sont traduites en objectifs stratégiques internes et externes. Le plan d'action mentionne également les méthodes de travail permettant la réalisation des objectifs stratégiques. L'écart de temporalité entre les plans d'action des commissions et le plan d'action de la Conférence s'explique par les durées différentes du mandat des président/e/s des commissions, de l'experte égalité entre les femmes et les hommes et celui du Bureau. Ainsi, l'année 2017-2018 sera centrée davantage sur l'évaluation de l'effectivité et des résultats de nos actions.

Une attention toute particulière a été portée à la jeunesse. Un des objectifs stratégiques du Plan d'action de la Conférence prévoit « d'être à l'écoute des préoccupations des jeunes et renforcer leur participation dans les commissions thématiques et groupes de travail » et « de favoriser la participation de jeunes membres aux sessions de la Conférence. » Ces deux priorités ont été mises au travail à l'aide du groupe ad hoc créé sous la responsabilité d'Anne Kraus (représentante de la Conférence au Conseil Consultatif de la Jeunesse (CCJ), Rapporteur au Bureau). Ce groupe a mis en évidence la nécessité d'ajustement des activités de la Conférence

---

<sup>1</sup> Voir la liste des GT en annexe

afin qu'elle soit plus attractive pour les jeunes, plus ouverte à leurs initiatives et à leurs modes de communication<sup>2</sup>. Cela conduira par la suite à intensifier les liens avec les OING « Jeunesse » et organiser des échanges formels et informels et des événements (pendant ou en dehors des sessions). Cette dynamique devrait permettre à la Conférence des OING de devenir une structure intergénérationnelle dans laquelle chacun pourra trouver sa place et exprimer sa créativité.

Ce processus de travail ascendant toujours en cours a pour objectif de favoriser les interactions entre OING membres de la Conférence ainsi que l'alimentation des priorités stratégiques par les acteurs de terrain. En 2015, la Conférence a également relancé la séance de présentation de l'organisation et des objectifs de la Conférence à l'attention des OING nouvellement membres, à l'occasion de la session plénière de juin. Ces réunions régulières et de courte durée seront prolongées en 2016 par un travail durant le temps informel entre les réunions des groupes de travail et les sessions plénières afin de favoriser les échanges entre OING et la réflexion collective.

Le séminaire organisé par le Bureau et le Secrétariat pour les membres de la Commission permanente au mois de septembre avait pour but de proposer des actions concrètes permettant la réalisation du plan d'action. Le temps de concertation entre les président/e/s et vice-président/e/s des commissions a permis d'identifier trois thèmes transversaux qui dorénavant seront coordonnés par le Bureau :

- la migration
- la pauvreté et la cohésion sociale
- la participation des jeunes.

Ce séminaire et la réunion de la Commission permanente qui a suivi ont également ouvert les travaux sur certaines modifications du règlement de la Conférence, lesquelles seront soumises au vote en 2016. Animé en grande partie par Jessica Chamba, Rapporteur au Bureau, ce séminaire a reflété également cette volonté d'être dans un processus d'échange réellement contributif et dynamique. Des nouvelles méthodes de travail, plus interactives et dynamiques, ont été employées pour animer ce séminaire et elles ont pour objectif de pouvoir être utilisées aussi, quand cela est pertinent, dans les groupes de travail pour favoriser la participation collective en 2016.

Il a été également décidé que la communication interne et externe entre les groupes de travail, les commissions et la Commission permanente fera l'objet d'une charte et d'une stratégie de communication qui sont en cours d'élaboration. A ce titre, il est utile de souligner les efforts considérables déployés pour accroître la communication externe autour des activités de la Conférence.

- le site web de la Conférence a été renouvelé, il reste administré par le Secrétariat.
- la page Facebook de la Conférence a été réactivée. Elle compte en décembre 2015, 3931 personnes qui « aiment » cette page et la suivent régulièrement.
- le compte twitter, créé précédemment, mais quasiment jamais utilisé, a été relancé en mai 2015. Il compte en décembre 2015, 143 followers, ce qui laisse encore une importante marge de progression dans le cadre de la stratégie de communication évoquée dans ce rapport.

## **2. Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG**

En avril, la Commission permanente a validé la nouvelle composition du [Conseil d'experts](#) après la désignation par le Bureau de nouveaux membres et ceux dont le mandat a été renouvelé. A ce

---

<sup>2</sup> Voir le feuille de route pour la « participation des jeunes » en annexe

titre, le Bureau a pris la décision de nommer [Intigam Aliyev](#) parmi les membres du Conseil. Intigam Aliyev est un avocat des droits de l'Homme et Président de l'ONG [Legal Education Society](#) en Azerbaïdjan. Il a présenté des nombreuses requêtes à la Cour européenne des droits de l'Homme dont certaines se sont terminées avec un jugement en faveur des victimes qu'il a défendues. Cette nomination a eu lieu quelques jours avant le premier procès d'Intigam Aliyev, accusé par les autorités nationales d'évasion fiscale (article 213.1 du Code pénal), d'entreprise illégale (article 192.2.2) et d'abus de pouvoir (article 308.2).

Le mandat des membres du Conseil d'experts a commencé le 27 juin. Le mandat du président du Conseil d'experts a été renouvelé pour la période allant de juillet 2015 à juin 2018. Le mandat des membres du Conseil d'experts se déploie sur la même durée.

La présidente de la Conférence, préoccupée par la sanction prononcée à l'égard d'Intigam Aliyev et confirmée en appel, ainsi que par les mauvaises conditions d'emprisonnement qu'il subit, a envoyé, en juillet 2015, [une lettre au Président de la République d'Azerbaïdjan](#). Aucune réponse n'a été reçue. La Présidente continue d'initier le dialogue avec les autorités nationales, de réunir les forces entre les OING des droits de l'Homme et les ONG nationales de Baku. Une entrevue avec l'Ambassadeur d'Azerbaïdjan a également eu lieu à ce sujet.

Le Conseil d'experts a donc commencé son nouveau cycle de travail par [une action de soutien](#) pour la libération de l'un d'entre eux. Certains membres du Conseil d'experts se sentent personnellement touchés, car ils connaissent personnellement Intigam Aliyev.

La première réunion du Conseil d'experts s'est tenue à Strasbourg les 28 et 29 septembre 2015. A cette occasion, ses membres ont rencontré les représentants du Conseil de l'Europe responsables des priorités politiques de l'institution. Une réunion conjointe avec la Commission permanente a également eu lieu. Lors de cette réunion, un échange libre autour des priorités de la Conférence a été favorisé. [Un plan de travail du Conseil d'experts](#) a été établi, la réunion suivante sera fixée au cours de l'année 2016

### **3. Interactions avec les organes du Conseil de l'Europe**

Après son élection, la présidente a rencontré le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour discuter de la place de la société civile organisée au sein du Conseil de l'Europe. Des réunions avec les présidents des autres organes ( Comité des Ministres (CM), Assemblée parlementaire (APCE), Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (CPLRE)) et avec le Commissaire aux droits de l'Homme et des hauts fonctionnaires du Conseil en charges des programmes ont contribué à définir les orientations du Plan d'action de la Conférence des OING

#### **3.1. Comité des Ministres (CM)**

Suite au débat thématique des Délégués des Ministres sur le rôle et le fonctionnement des ONG au Conseil de l'Europe, le Groupe de Rapporteurs sur la Démocratie (GR-DEM) a été chargé de proposer des solutions pour renforcer les interactions entre le Comité des Ministres et les OING. Le 18 février, la présidente et trois autres OING choisies par le GR-DEM ont été auditionnées par ce dernier. Déjà lors de cet échange, un certain nombre de propositions a été fait par les parties auditionnées. Pour augmenter le nombre de propositions concrètes, la Présidente du GR-DEM a demandé à la Division de la société civile d'envoyer un questionnaire à toutes les OING avec le statut participatif. Après avoir reçu plus de 120 réponses, le processus de discussion interne s'est poursuivi au sein du Comité des Ministres. Lors de sa [réunion plénière en juin 2015](#), la Conférence des OING a également organisé un échange de vues entre les OING et les représentants permanents des Etats membres du Conseil de l'Europe. L'ambassadeur de la Norvège (qui préside le GR-DEM) et le Chargé d'Affaires de la Pologne (pays qui a initié le débat thématique en 2014 au sein du Comité des Ministres) ont introduit le débat.

Les constats faits lors de cet échange, même s'ils peuvent être « douloureux » et avoir un caractère répétitif, sont plausibles : le travail de la Conférence n'est pas assez connu au sein du Conseil de l'Europe et même si [l'audition annuelle de la Présidente de la Conférence](#) est une mesure instituée, on doit davantage privilégier les échanges de vues directs entre les OING et les Ambassadeurs, en les invitant régulièrement à nos réunions plénières et en les faisant intervenir sur les sujets qui nous préoccupent. Par là-même, nous ne devons pas attendre une réponse écrite des organes décisionnaires du Conseil de l'Europe aux résolutions votées par la Conférence. Cette voie de communication s'est avérée beaucoup moins efficace.

La Conférence se doit de consulter ses membres et porter leur voix auprès des décideurs politiques, y compris le Comité des Ministres, comme cela a été fait par la Présidente de la Conférence des OING qui a réuni des OING à la veille de la [Session du Comité des Ministres à Bruxelles qui s'est tenu le 18 mai 2015](#).

L'aménagement récent du calendrier de la session de la Conférence et l'organisation de la réunion plénière le vendredi au Palais de l'Europe, est une mesure qui devrait faciliter la participation des délégations diplomatiques à la session des OING.

### **3.2 Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)**

Les renforcements et la structuration des interactions directes avec l'APCE restent un défi pour l'année 2016. Cependant, une entrevue a été organisée entre la présidente de la Conférence et la présidente de l'Assemblée parlementaire. De même, la Commission Démocratie, Cohésion Sociale et Enjeux Mondiaux (DCSEM) de la Conférence des OING a organisé en septembre 2015 une table ronde en partenariat avec l'Assemblée parlementaire [« Le changement climatique : vers un accord ambitieux au Sommet de Paris »](#). Les conclusions de cette table ronde qui ont mis en exergue d'une part les effets du changement climatique sur les flux migratoires, d'autre part les outils du Conseil de l'Europe en matière de droit et d'environnement, ont contribué au plaidoyer de la société civile en faveur de l'insertion des droits de l'homme dans les négociations de la COP21. Parmi les invités, Lord Prescott, Président de la Sous-commission de l'environnement et de l'énergie de l'Assemblée parlementaire, ancien négociateur pour l'Europe des Accords de Kyoto et Dina Ionesco, Directrice de la Division environnement et migrations de l'Organisation internationale pour les migrations ont répondu favorablement à l'invitation de la Présidente de la commission. Ce side event et ceux qui ont suivi au Bourget, ont reçu le label officiel de la COP21.

L'implication de la Conférence des OING à travers son Experte d'égalité entre les femmes et les Hommes au sein de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'APCE est également à noter.

Dès le début de l'année 2016, un travail sera engagé pour structurer l'agenda commun que nous pouvons avoir avec l'Assemblée parlementaire

### **3.3. Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (CPLRE)**

Une réflexion a été menée par le groupe de travail mixte regroupant des représentants du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et de la Conférence des OING sur l'amélioration du [« Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel »](#) afin de le rendre plus accessible aux autorités locales et régionales des pays membres, [le rapport Svensson](#) et une résolution sur « Développer la participation active des citoyens par un partenariat civil » ont été adoptés lors de la 29<sup>e</sup> session du Congrès. Lors de cette session, [la présidente de la Conférence est intervenue](#) devant le Congrès en faveur de [la Résolution 385\(2015\) « Développer la participation active des citoyens par un partenariat avec la société civile » votée par les membres](#). Le rapport Svensson procure des indications concrètes sur l'amélioration du Code.

Comme stipulé dans le point 11 de la Résolution, en 2016, nous allons « créer un comité de suivi avec un mandat limité à la révision du Code, composé de représentants du Congrès et de la Conférence des OING, et de deux co-présidents: l'un représentant les organisations de la société civile, l'autre représentant le Congrès ».

La collaboration régulière avec le CPLRE, engagée par la Présidente de la Commission Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux est également importante à noter. Les représentants du Congrès sont invités à s'exprimer régulièrement à la réunion de la Commission. De même, la Commission déploie les efforts considérables à la promotion de la semaine européenne de la démocratie locale. Cet événement cyclique du CPLRE a pris pour thème cette année le « Vivre ensemble dans des sociétés multiculturelles : se respecter, dialoguer, interagir ».

### **3.4. Comités Intergouvernementaux, comités de parties, comités gouvernementaux et comités liés aux accords partiels du Conseil de l'Europe**

Les représentants de la Conférence des OING qui contribue aux travaux des différentes instances du Conseil de l'Europe ont pour mission de proposer des contributions pertinentes, en s'appuyant sur son expertise, mais surtout sur des positions tenues par la Conférence des OING et en cas échéant, par ses membres. Ces représentants sont ensuite invités à donner une l'impulsion aux co-actions des différentes commissions et les groupes de travail qui contribueront aux travaux de ces comités.

Chaque année, la liste des représentants de la Conférence des OING à ces différents comités intergouvernementaux, comités directeurs ou comité des parties<sup>3</sup> est révisée et continuera de l'être. Le principe selon lequel les représentants sont invités à envoyer un rapport substantiel à la Commission permanente sur la contribution faite ou à faire par la Conférence des OING est moyennement respecté. Cependant, ce travail est indispensable pour la coordination de nos actions et pour les orientations données aux travaux au sein de la Conférence des OING. Il ne s'agit pas d'alourdir le travail, mais d'accroître la transmission des informations pertinentes des représentants vers la Commission permanente. Les président/e/s des commissions thématiques sont fortement encouragé(e)s à prévoir, durant la session, des contributions des représentants de la Conférence des OING et autres participants au sein de ces comités, étroitement liés aux priorités thématiques des commissions.

Quatre comités sont étroitement liés aux axes centraux de la Conférence : Comité Directeur sur les droits de l'Homme (CDDH) (représentant : Jean-Bernard Marie), Comité Directeur pour les Politiques et Pratiques Educatives (CDPPE) (représentante : Sabine Rohmann, membre du Bureau de ce comité), Comité européen sur la Démocratie et la Gouvernance (CDDG) (représentante : Anne Marie Chavanon), Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (représentante : Anne Nègre). Il est cependant primordial que les représentants aux autres comités qui abordent les différentes sous-thématiques puissent trouver un moyen de communiquer avec les OING de la Conférence pour les informer et les mobiliser sur les travaux menés.

## **4. Interactions avec l'Union Européenne et les OING agissant auprès d'elle**

Même si les réponses que l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe apportent, notamment dans la vision et la place accordée aux droits sociaux, sont divergentes, les OING devraient viser une complémentarité dans leurs actions auprès de ces deux institutions. Le signal fort a été donné par le Secrétaire Général à travers le [Processus de Turin pour la Charte sociale européenne](#). Ce processus ne se déroule pas seulement au niveau des institutions intergouvernementales, mais il

---

<sup>3</sup> Voir la liste des comités et des représentants de la Conférence sur le site de la Conférence

prend corps au niveau des ONG. Ce sont elles qui doivent encourager les Etats-membres de l'Union Européenne à ratifier la Charte et le protocole des réclamations collectives. La Conférence se doit donc d'élaborer et de mettre à disposition des ONG des outils pour une action efficace.

Pour renforcer cette dynamique et pour contribuer au Processus de Turin pour la Charte sociale européenne, la Conférence et la Plateforme sociale ont organisé, en partenariat avec le Comité économique social et européen (Eco-soc) et le Réseau Académique sur la Charte Sociale Européenne et les droits sociaux (RACSE) une formation destinée aux OING souhaitant renforcer leurs capacités à introduire des réclamations collectives. A cette formation ont également participé : Mr Nicoletti vice-président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le représentant du Comité européen des droits sociaux et le représentant gouvernemental d'un Etat-Parti.

Lorsque l'indivisibilité des droits de l'Homme n'est pas traduite en acte, cela est à l'origine d'une considération sous-évaluée des droits sociaux et de leur traitement comme des droits d'une seconde catégorie. Si les 325 OING dotées du statut participatif introduisent des réclamations collectives et si tous les Etats membres du Conseil de l'Europe ont le courage de ratifier le protocole additionnel de la Charte sociale européenne révisée, les territoires de la grande Europe deviendront plus démocratiques et davantage bien traitants. Les OING qui cherchent à entrer en dialogue avec les États-membres devraient donc se saisir davantage de la procédure des réclamations collectives dont l'impartialité est garantie par le Comité européen des droits sociaux.

Une indispensable complémentarité est également recherchée au sujet de mécanisme des défenseurs des droits de l'Homme, de la liberté d'association et de réunion. On peut citer un échange de vues entre la présidente de la Conférence des OING accompagnée par le Secrétariat et le Service d'action extérieur de l'Union européenne qui a eu lieu en septembre 2015 et suite auquel la Conférence des OING a été représentée au [17ème FORUM Union européenne-ONG](#) sur les Droits de l'Homme, intitulé « Promotion et protection de la société civile espace » (Bruxelles, 3-4 décembre 2015).

## **5. Interactions avec la société civile organisée dans les Etats-membres du Conseil de l'Europe**

L'approche que la Conférence des OING, dans différents domaines de ses activités, consiste depuis des nombreuses années à rendre visible l'expertise de celles et ceux qui, malgré le fait d'agir en faveur des droits de l'Homme, de l'Etat de droit et de la Démocratie, ont du mal à faire entendre leurs préoccupations au sein des institutions intergouvernementales.

L'engagement de la Conférence auprès des ONG nationales doit être renforcé et par là-même le rôle de ces dernières au sein des Etats-membres.

- Dans les pays en transition démocratique, la société civile organisée est une force qui pousse vers les changements politiques ou vers le statu quo.
- Dans les pays dotés d'une démocratie stable, les ONG jouent un rôle important dans la consolidation de la démocratie, par la surveillance des abus du pouvoir et par l'empêchement de la reprise du pouvoir par les gouvernements autoritaires et par le renforcement de la participation des citoyens aux processus démocratiques.

- Dans les pays en régression démocratique, les ONG qui s’opposent aux autorités sont menacées et nécessitent une protection de la part des institutions internationales, notamment par le Conseil de l’Europe. La Conférence des OING en tant qu’un des piliers du Conseil a un rôle important à jouer dans ce domaine.

### 5.1. Visites de la Conférence des OING dans les pays

Cette nouvelle activité a été formalisée par le nouveau Plan d’action de la Conférence. Les visites dans les pays membres permettront à la Conférence d’aller à la rencontre des ONG nationales afin de se saisir des processus participatifs organisés par les autorités nationales du pays. Cette activité répond également à une des priorités stratégiques de la Conférence portant sur «la gouvernance démocratique à travers le renforcement de la participation de la société civile au processus décisionnel à l’échelle locale, nationale et européenne». Les résultats attendus de ces visites montreront les écarts, s’il y a lieu, entre les dispositifs législatifs et institutionnels mis en place, les pratiques mises en œuvre et le niveau de la prise en compte de l’expertise de la société civile dans le processus décisionnel politique. Deux visites ont eu lieu cette année à [Chisinau \(9 – 11 novembre 2015\)](#) et à [Sofia \(23 – 25 novembre 2015\)](#). Elles ont été organisées par les deux écoles appartenant au [Réseau des écoles d’études politiques du Conseil de l’Europe](#) (l’Ecole Bulgare de Politique ‘Dimitry Panitz’, Moldovian School of Political Studies).



Les OING, ayant le statut participatif ont été consultées en amont afin de nous communiquer les coordonnées et le secteur d’activité de leurs membres nationaux dans les pays concernés. Suite à cette consultation, les coordonnées des 17 ONG ont été indiquées pour la Moldavie et 20 ONG pour la Bulgarie. Suite à cette information, les secteurs des politiques publiques ont été identifiés. Nous avons pu échanger avec 14 ONG ou groupement d’ONG à Chisinau et 19 ONG ou groupements d’ONG à Sofia. Les secteurs concernés ont été les suivants : participation citoyenne, services sociaux, jeunesse pour la Moldavie ; participation citoyenne, services sociaux et égalité entre les femmes et les hommes pour la Bulgarie. Les délégations de la Conférence ont été composées en fonction des champs d’expertise concernés et en associant les partenaires compétents sur le sujet:

— Moldavie : Beatriz Collantes Sanchez membre du Conseil d’experts sur le droit en matière d’ONG), Thierry Mathieu en tant que vice-président de la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux, Paddy Hennelly du Conseil consultatif de la Jeunesse Jane Crozier du Secrétariat, Anna Rurka

– Bulgarie : Mihaela Preslavska du Conseil d’experts sur le droit en matière d’ONG, Anne Nègre en tant qu’experte d’égalité entre les femmes et les hommes, Annica Ryngbeck de la Plateforme Sociale, Ivan Nikoltchev du Secrétariat, Anna Rurka

Dans les deux pays, les réunions ont eu lieu avec les Vice-ministres ou leurs représentants :

- Pour la Moldavie : Ministère du travail, de la famille et de la protection sociale ; Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère des affaires étrangères et de l’intégration européenne, vice-présidente de l’Assemblée parlementaire.
- Pour la Bulgarie : Ministère du travail et des politiques sociales, Ministère de la justice

Les rencontres informelles avec les représentants de la délégation de l’Union Européenne et des parlementaires ont également eu lieu dans les deux pays.

Avant la visite, une entrevue entre la présidente de la Conférence et la délégation diplomatique du pays à Strasbourg a été organisée par le Secrétariat. Chaque rapport des visites a été transmis à la délégation diplomatique pour information et tout commentaire. Ces rapports sont accessibles sur le site web de la Conférence des OING.

## 5.2. L'engagement de la Conférence des OING dans le soutien d'Initiatives d'ONG nationales

La légitimité des institutions démocratiques se construit à travers les réponses qu'elles délivrent aux citoyens et à travers une mise en œuvre effective des valeurs qu'elles proclament. Cependant et avant tout, il est important de faire connaître au plus grand nombre de citoyens le rôle que ces institutions jouent et de construire les ponts entre les processus de travail parfois complexes avec la vie ordinaire de la société civile.

Cette année, plusieurs fois la Conférence des OING a été sollicitée pour rencontrer les groupes visitant le Conseil de l'Europe. Les échanges avec les étudiants, bénévoles, professionnels (de la Roumanie, de la Belgique, de la France, de la Colombie et de la Chine), rencontrés dans le cadre de ces visites du Conseil étaient riches et ont contribué à la visibilité de la Conférence des OING et des travaux menés par les OING au Conseil de l'Europe.

La participation de la Conférence aux événements organisés par les ONG nationales permet aussi de contribuer à une plus grande reconnaissance de ces initiatives. Nous pouvons citer comme exemple :

- la *Journée Mondiale des oubliés des vacances* (août 2015) organisée par le Secours populaire français, à laquelle Didier Schretter a représenté la Conférence des OING
- Lancement de *l'Interfaith Tour* (par la Commission démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux). Cinq jeunes de conviction différente sont partis du Conseil de l'Europe pour traverser une quarantaine de pays à la recherche d'initiatives interculturelles et interreligieuses exemplaires. La présentation des expériences remarquables recueillies par les cinq jeunes de l'Interfaith Tour sera faite devant la Conférence des OING en juin 2016.

## II. La mise en œuvre des priorités stratégiques de la Conférence et leur inscription dans les trois grands domaines du Conseil de l'Europe

Les trois grands domaines de compétences du Conseil de l'Europe : les droits de l'Homme, l'Etat de droit et la Démocratie se traduisent par un ensemble d'instruments juridiques lesquels les Etats-membres sont censés mettre en œuvre sur leurs territoires. La Conférence des OING tâche à transposer ce grand spectre normatif sur la vie ordinaire des citoyens et des ONG au sein des Etats-membres mais aussi de pouvoir remonter les préoccupations et parfois des incohérences que ces transpositions provoquent au niveau législatif.

### 1. Droits de l'Homme

Les ONG fortes de leur engagement doivent identifier et dénoncer les violations des droits de l'Homme. De plus, elles défendent les droits énoncés dans la Convention européenne des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, car c'est seulement de cette manière qu'une « démocratie véritable » (expression empruntée du statut du Conseil de l'Europe) peut voir le jour. Les droits de l'Homme constituent un vaste domaine du travail des ONG. Les professionnels et les bénévoles des ONG s'engagent à contribuer à l'émancipation des individus, entre autres en facilitant leur accès aux droits.

### **1.1.Engagement pour l'Indivisibilité des droits de l'Homme ;**

La réforme de la Cour et le renforcement de son rôle sont des enjeux majeurs pour les ONG. Car si les professionnels et les bénévoles sont engagés à renforcer le pouvoir d'agir et la libération des personnes et des groupes vulnérables, ils doivent connaître et faire connaître toutes les voies de recours, ainsi que de défendre l'accès aux mécanismes judiciaires impartiaux inscrits dans la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

La Conférence, forte d'expérience de ses membres et de son implication aux travaux du Comité directeur pour les droits de l'Homme a été invitée à contribuer à la [Conférence de Haut Niveau sur la « Mise en œuvre de la Convention européenne des Droits de l'Homme: notre responsabilité partagée »](#) qui s'est tenue à Bruxelles, le 26 et le 27 mars 2015.

Comme chaque année, la Conférence des OING, à travers son groupe de travail « Pauvreté » et grâce au partenariat avec le Département de la Charte sociale européenne a organisé le 16 octobre 2015, au Conseil de l'Europe, une journée de réflexion intitulée « La Société civile face à la pauvreté des enfants en Europe ». Cette journée, ouverte par la Secrétaire générale adjointe et par le président du Comité européen des droits sociaux, a réuni les responsables des programmes au sein du Conseil de l'Europe (notamment Agnes Von Maravic de la Division des droits de l'enfant), des élus, des travailleurs sociaux, des étudiants et des bénévoles autour des droits des enfants vivant en situation de pauvreté. Cette journée constitue donc une préparation à la journée du 17 octobre 2016 qui devrait se tenir à Varsovie. Même si cette initiative est portée par le groupe de travail « Pauvreté » au sein de la Commission droits de l'Homme, la manifestation organisée annuellement est une action de la Conférence. C'est pour cela, qu'en accord avec la volonté de la Commission permanente, nous devons intensifier rendre ce groupe davantage transversal et ouvert à un plus grand nombre d'OING.



Simultanément, à l'événement organisé à Strasbourg, la Conférence était représentée par Michel Aguilar (président de la Commission droits de l'Homme) à Ulyanovsk (Fédération de la Russie) les 16 et 17 octobre, à l'occasion de la grande assemblée de la Fédération des travailleurs sociaux de la Fédération de Russie organisée par Antonina Dashkina et l'ONG des pédagogues sociaux qu'elle préside.

### **1.2. Protection des défenseurs des droits de l'Homme ;**

Notre profonde et première préoccupation va à l'encontre des individus et des ONG qui sont menacés et mises en danger en raison de leurs activités visant la promotion et le respect des droits de l'Homme pour TOUS. Pour beaucoup d'entre eux, le respect de ces droits fondamentaux est devenu un enjeu vital. Dans la recommandation adoptée par la Commission permanente le 30 novembre 2015 au nom de la Conférence des OING [CONF/PLE(2015)REC4] nous pouvons lire que « dès lors que les particuliers, les ONG et les associations ont le droit fondamental d'exprimer pacifiquement leur désaccord avec les politiques publiques et d'exprimer pacifiquement leurs opinions sans être muselés par les autorités, celles-ci devraient

être responsables devant les citoyens de la protection et de la promotion de leurs libertés ». A ce titre, [une position a été prise par la présidente de la Conférence des OING](#) et un dialogue établi avec la représentation diplomatique de la Fédération de la Russie au sujet des charges émises par le Ministère de la Justice à l'égard de l'OING MEMORIAL, membre de la Conférence des OING. La présidente de la Conférence s'engage et engage ainsi les membres de la Commission permanente et du Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG à protéger les OING membres et en proposant, dans la mesure du possible, de remédier aux différents entre les autorités nationales et les OING afin que ces dernières jouissent pleinement de leurs droits fondamentaux.

### **1.3. Lutte contre la discrimination et la violence contre des groupes et personnes vulnérables**

L'indivisibilité des droits de l'Homme, en plus d'être rappelée, doit être effective dans la vie ordinaire des groupes vulnérables. Les difficultés quotidiennes auxquelles ils sont confrontés sont des indicateurs permettant de mesurer l'écart entre la norme et son application.

La Conférence des OING, à travers le groupe de travail centré sur le handicap, contribue depuis des nombreuses années à la politique du Conseil de l'Europe dans ce secteur. Cette année, [une nouvelle publication sur les Droits des personnes handicapées](#) a vu le jour. Elle porte sur l'article 15 de la Charte sociale européenne à la lumière de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. La Présidente de la Conférence et Marie José Schmitt (coordinatrice du groupe) se sont rendues à Dublin les 5 et le 6 novembre pour contribuer à la Conférence du Conseil de l'Europe [« Promouvoir les droits de l'homme des personnes handicapées : Ambitions, impact et défis à venir »](#). La nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe sur le handicap est en cours d'élaboration, la Conférence des OING à travers son groupe de travail sur le handicap va suivre ce travail. De plus, compte tenu d'une application insuffisante par les Etats-membres de la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées (CDPH), la Conférence des OING travaillera sur l'effectivité des droits civiques et les capacités légales des personnes en situation de handicap (art. 12 de la CDPH). La Conférence reste ouverte aux propositions du groupe de travail et la commission droits de l'Homme en ce qui concerne les actions visant à mieux reconnaître ces droits et les rendre effectifs.

[La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) repose sur l'idée qu'il s'agit d'une forme de violence basée sur le genre. Les différents types de violence sont exercés sur les femmes, parce qu'elles sont des femmes. Nombreuses sont les OING qui défendent les droits de victimes et agissent pour l'égalité entre les femmes et les hommes. La Convention d'Istanbul, est une nouvelle convention du Conseil de l'Europe et son apparition dans le paysage institutionnel continue de provoquer un débat fort et controversé dans les Etats-membres. C'est pour cela que la Conférence et ses OING veulent participer activement au processus de suivi, mais aussi contribuer à la promotion de ce mécanisme. Avec cette volonté, en juin, une table ronde intitulée [Société civile, moteur de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe](#) a été organisée par l'Experte d'égalité entre les femmes et les hommes<sup>4</sup> de la Conférence, avec comme conférencier Matjaž Hanžek, de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et Johan Friestedt, de la Division violence à l'égard des femmes, DG II — Direction de la dignité humaine et de l'égalité.

### **1.4. Les droits de l'Homme et la gouvernance démocratique à l'épreuve du flux migratoire**

Dans le contexte de la crise humanitaire, provoquée par les nombreuses guerres et un flux migratoire accru, les migrants en situation irrégulière constituent un groupe extrêmement

---

<sup>4</sup> Le rapport d'activité de l'Experte est disponible en annexe.

vulnérable. Afin de renforcer l'impact sur les politiques migratoires des pays membres des OING dotées du statut participatif et agissant auprès des migrants, une réunion a été organisée le 21 septembre à Bruxelles dans le Bureau du Conseil de l'Europe. Ensuite, une [Lettre Ouverte](#) qui tient compte des contributions des OING, a été adressée au Comité des Ministres afin de dénoncer les pratiques non conformes aux principes des droits de l'Homme et en proposant un certain nombre d'initiatives à renforcer. Aussi bien les représentants bruxellois que strasbourgeois (réunis dans le cadre du groupe de travail Migration au sein de la commission Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux) exprime la nécessité d'effacer du vocabulaire le terme « migrant irrégulier ». En effet, c'est la situation administrative de ces personnes qui n'est pas régularisée et non pas eu. Le principe humaniste selon lequel aucune personne n'est illégale doit s'appliquer aussi dans le cas des migrants. De plus, le terme « réfugié » ne devrait pas être appliqué seulement aux personnes que l'Etat reconnaît comme telles. Il devrait être étendu à toute personne dont la procédure d'octroi du statut de réfugié est en cours.



À travers cette action ainsi que celles mentionnées ci-après, la Conférence des OING est à nouveau positionnée sur les enjeux de migration, qui exigent une forte attention de la société civile :

1. Des représentants du groupe de travail « Migration » de la Commission démocratie cohésion sociale et enjeux mondiaux et d'autres OING de la Conférence ont participé à la réunion du [groupe de travail du Conseil de l'Europe relatif aux migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés dans le contexte de la prévention et de la gestion des risques majeurs](#), qui s'est tenue à Bruxelles le 22 octobre<sup>5</sup>.
2. La Conférence a été associée au symposium méditerranéen organisé par MIAMSI « [Méditerranée: une route dans la mer, Migration des peuples, cultures, religions](#) » sous le patronage du Conseil de l'Europe
3. La Conférence est intervenue lors de l'événement organisé par ALDA et SOS Malte en marge du Sommet de Malte UE-Afrique. Cet événement intitulé « [Migration and Development: EYD2015- the Year for Local Action for Global Solutions](#) » s'est tenu du 11 au 13 novembre.

Le processus de migration concerne à la fois la dimension démocratique que celle des droits de l'Homme, ainsi que l'éducation et culture. Pour cette raison, ce thème sera abordé dans sa transversalité au sein de la Conférence. Le travail fourni par le groupe de travail, par les commissions et par les OING sera coordonné et rendu visible par le Bureau (personnes référentes : Jean-Michel Caudron et Israël Mensah).

## 2. Démocratie

Certains prédisent ou constatent la crise de la démocratie aujourd'hui. Cependant, tout dépend des indicateurs mobilisés. Les visages de la société civile organisée changent, les actions de protestation se multiplient à travers le monde, les nouveaux partis politiques naissent en réponse à des classes politiques en crise de renouvellement.

La société civile organisée se définit jusqu'au là par sa relation à l'Etat, mais ce clivage ne réduit-il pas le rôle des ONG à la relation du pouvoir et du contre-pouvoir ? Tant que les droits et des libertés fondamentales seront en danger, les capacités d'innovation des ONG seront réduites

à leur seule fonction de contestation. Une gouvernance démocratique est basée sur une reconnaissance des ONG ayant les capacités à définir des buts des politiques publiques, à mobiliser les ressources nécessaires à leur poursuite, à prendre les décisions qu'impose leur obtention et à assumer effectivement les conséquences qui en découlent.

### **2.1. Lutte contre la radicalisation et l'extrémisme conduisant au terrorisme**

Les attaques terroristes à Paris, à Copenhague, à Tunis, à Beyrouth et dans d'autres villes du monde procurent aux autorités nationales et à la société civile organisée un sentiment d'insécurité permanent. Dans ce contexte, nous restons déterminés à apporter une contribution importante à la « Lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme », le plan d'action du Secrétaire Général. Cependant, nous restons vigilants et attentifs sur le fait que les mesures d'urgence, mesures coercitives et sécuritaires risquent de conduire au non-respect des droits de l'Homme, les principes de l'Etat de droit et de la démocratie. Cette préoccupation concerne plus particulièrement le droit à la liberté d'association, de réunion et d'expression (art 10 et 11 de la CEDH) et les principes de non-discrimination qui sont des fondements d'un espace civique démocratique dans lequel la société civile organisée peut se développer. La garantie des droits fondamentaux procurée par les institutions intergouvernementales permet d'équiper la société civile de mécanismes de résistance à la manipulation et à l'instrumentalisation.

Plusieurs initiatives ont contribué à la lutte contre la radicalisation :

- La tenue en mai du symposium « *No hate web, no hate speech* », organisé par la Lycra et la Conférence des OING, dédié à la lutte contre le discours de haine qui se propage *on line* et *off line*. Le programme a réuni des jeunes en âge scolaire, des étudiants, des professionnels, des représentants du Conseil de l'Europe et d'autres experts nationaux.

La commission Droits de l'Homme continue à travailler sur le suivi de ce symposium ainsi qu'il assure le lien entre la Conférence et la campagne *No hate speech* du Conseil de l'Europe.

- Contribution de Jean Michel Caudron (Rapporteur au Bureau) intitulée « *La réponse de la société civile organisée: une alternative aux mesures coercitives face à la radicalisation et au terrorisme* » au Forum de Lisbonne « *Comment combattre la radicalisation et le terrorisme: outils de prévention et connaissances partagées dans l'espace méditerranéen et européen* » Lisbonne, 3-4 décembre 2015

Contribution de Sabine Rohman (présidente de la Commission éducation et culture) à la Conférence sur « *Droits de l'homme et démocratie en action: l'éducation comme moyen de lutte contre l'extrémisme et la radicalisation* » qui s'est tenue à Strasbourg, 24-25 septembre 2015.

La Commission éducation et culture cible ses travaux sur l'éducation à la citoyenneté démocratique comme une clé importante dans la lutte contre la radicalisation qui mène au terrorisme et comme une clé de l'intégration sociale de tous les jeunes.

La lutte contre la radicalisation ne devrait cependant pas se faire seulement par les obligations négatives des Etats, elle doit montrer d'autres perspectives aux citoyens et surtout aux jeunes. C'est pour cela que la Conférence propose de repérer les pratiques « inspirantes » des ONG et de leurs partenaires autour des politiques d'intégration effectives et par là, de faciliter l'émergence du sentiment d'être citoyen dans un même espace d'humanité.

### **2.2. Citoyenneté active dans une société inclusive ;**

La citoyenneté active peut être pratiquée lorsque les citoyens sont informés du programme politique d'un gouvernement et lorsque les autorités publiques comprennent les défis auxquels

les citoyens sont confrontés. La dialectique entre l'information transmise et reçue et comprise et la participation démocratique est basée sur le dialogue. La Conférence des OING doit continuer à initier le dialogue et offrir des espaces dans lesquels il est pratiqué afin d'accroître le pouvoir de la société civile organisée dans le processus de prise des décisions politiques.

L'exemple d'une action qui apprend et met en œuvre le dialogue constitue le séminaire « Pour une Europe inclusive : Apprendre à mieux vivre ensemble avec nos convictions différentes », organisé par la Commission éducation et culture et la Commission droits de l'Homme en collaboration avec les ONG partenaires, qui s'est tenu à Strasbourg du 8 au 11 octobre 2015. Cette initiative, qui a réuni des professionnels et des bénévoles de nationalités diverses, a permis de réfléchir sur la cohabitation de convictions, cultures, mouvements de pensée et « vérités » religieuses parfois conflictuels. Cette initiative est une action transversale de la Conférence<sup>6</sup>.

Aussi dans le champ du dialogue culturel, plusieurs OING de la Commission droits de l'Homme ont été invitées par le Comité des Ministres aux « Rencontres de la dimension religieuse du dialogue interculturel ». Cette année, ces rencontres se sont tenues à Sarajevo. Les travaux avaient pour thèmes : [« Construire ensemble des sociétés inclusives : - le rôle et la place du religieux dans l'espace public ; - l'enseignement relatif aux religions et aux convictions non religieuses à l'école »](#). La contribution au nom de la Conférence a été faite par Michel Aguilar, président de la Commission droits de l'Homme.

### **Gouvernance et aspects territoriaux de la démocratie.**

Le thème de la gouvernance se retrouve dans des nombreuses activités de la Conférence. Cependant, les aspects locaux et territoriaux ont été mis en exergue à travers deux événements significatifs organisés par la Commission démocratie cohésion sociale et enjeux mondiaux en marge de la COP 21. Ces événements visant une meilleure gouvernance climatique et la cohésion sociale et se sont déroulés avec la participation des élus locaux et d'ONG

- 9 décembre : « Citoyens et autorités locales : Un agenda commun face au climat »
- 10 décembre : [« Changement climatique et droits de l'Homme : Vie urbaine, droits de l'Homme et adaptation au changement climatique »](#)

De plus, deux outils élaborés par la Conférence visent à accroître la gouvernance démocratique au niveau local. Il s'agit du [Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel](#) (voir p.8) et de [l'Outil pour le dialogue interculturel](#), coordonné par Christoph Spreng (Carrefour Dialogue OING).

Le Code de bonne pratique va vivre en 2016 un réveil attendu. Après le rapport Svensson et le vote de la résolution par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, un comité mixte sera créé pour apporter des modifications substantielles. La diffusion du Code a été réalisée durant les deux visites de la Conférence à Chisinau et à Sofia. Cependant, une formation des membres de la Commission permanente sur la mise en place du Code est nécessaire, car en plus de la technicité de l'outil, c'est sa pertinence et un savoir-faire qui doit être transmis.

En ce qui concerne l'outil pour le dialogue interculturel, courant l'année 2015, Christoph Spreng a donné trois formations aux dirigeants locaux dans le cadre d'un projet de cohésion sociale intitulé « Espoir à Järva » dans l'une des banlieues de Stockholm en Suède. Après ces formations deux participants ont organisé un dialogue sur la citoyenneté mondiale et l'inclusion sociale, en réunissant des gens de la ville de Stockholm et ceux qui vivent dans les zones suburbaines (voir

---

<sup>6</sup> La transversalité se construit à travers les thèmes qu'au moins deux commissions prennent comme objet de travail et mettent en œuvre des actions communes.

le rapport du coordinateur en annexe). Il apparaît important que cet outil puisse bénéficier d'une stratégie de promotion qui ne peut être élaborée qu'à travers et avec les OING de la Conférence.

La Commission éducation et culture a coopéré avec la Direction Générale de la Démocratie (DGII) dans le cadre du projet de 'soutien régional pour une éducation inclusive', avec une contribution de la Présidente à la dernière Conférence clôturant le projet, à Sarajevo, en novembre 2015.

La Commission éducation et culture continue de travailler pour une éducation à l'inclusion sociale, qui comprend également la question des Roms.



### 3. Etat de droit

Dans le contexte de lutte contre le terrorisme, un possible abus de politiques sécuritaires et de surveillance gouvernementale menacerait les droits de l'Homme, la démocratie et l'Etat de droit, dont la société civile organisée est un principal acteur. La remise en question de la liberté d'association oblige la Conférence de renforcer aujourd'hui la protection de l'espace civique. Celui-ci est mis à l'épreuve par des restrictions excessives de gouvernements autoritaires et par les mouvements de protestation créés en l'absence de dialogue entre société civile et autorités publiques. La Conférence a un rôle essentiel à jouer par sa vigilance et ses interventions auprès des gouvernements pour leur demander de rendre compte de leurs actes en ce qui concerne la protection de l'espace civique dans un Etat de droit.

#### 3.1. La liberté d'association et la protection de l'espace civique

La liberté d'association ne se limite pas au seul acte fondateur d'une ONG, reconnu selon la législation en vigueur dans chaque pays. Ce droit se manifeste et oblige les Etats à favoriser un environnement favorable dans lequel les ONG peuvent exercer leurs activités. Selon les Lignes directrices conjointes de la Commission de Venise et OSCE/BIDDH, «il peut s'agir d'une simplification des exigences réglementaires, en veillant à ce que ces exigences ne soient pas indûment contraignantes, du fait de faciliter l'accès aux ressources et de la prise de mesures positives pour surmonter les difficultés spécifiques auxquelles les personnes ou groupes défavorisés ou vulnérables sont confrontés » (p.187).

La protection de l'espace civique est multidimensionnelle et exige de prendre en compte les différents niveaux d'action : les normes internationales juridiques, des politiques claires, les réglementations nationales et les pratiques d'appropriation de l'espace civique par les ONG

Le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG, en tant qu'organe politique de la Conférence des OING, veille à l'élaboration et à l'application d'un cadre législatif favorable au fonctionnement des ONG dans les Etats-membres du Conseil de l'Europe. Depuis 2013, étant préoccupé par la législation au sein de la Fédération de la Russie, le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG a émis deux avis sur la loi russe en matière d'ONG (2013, 2014). En septembre 2015, le Conseil d'experts a mandaté Jeremy McBride, pour formuler un troisième avis, cette fois-ci celui portant sur la loi fédérale #129— FZ du 23 mai 2015 relative à «L'introduction d'amendements à certaines lois de la Fédération de Russie» (loi sur les organisations «indésirables»). Suite à cela, une recommandation a été votée par la Commission permanente de la Conférence, permettant la transmission de l'avis à la délégation diplomatique de la Fédération de la Russie à Strasbourg. Cet avis sera traduit en russe pour pouvoir assurer une plus grande diffusion et l'accessibilité de ce document aux ONG nationales concernées.

Afin de renforcer la création d'un environnement favorable au fonctionnement des ONG dans les pays membres du Conseil de l'Europe, le Conseil d'experts souhaite davantage coordonner ses efforts avec la Commission de Venise. Notre objectif est de viser l'amélioration de la législation relative aux ONG, ainsi que son application.

De même, la Conférence a envoyé deux appels aux OING membres afin de connaître l'impact sur la vie ordinaire des ONG russes, provoqué par les lois sur les « agents étrangers » et organisations indésirables en Fédération de Russie.

La protection de l'espace civique et l'initiative de dialogue entre la société civile organisée et les autorités publiques ont fait également l'objet des deux LABs parrainés par la Conférence des OING au Forum mondial de la démocratie 2015.

- LAB 4 Réponses de la Société civile (Ouganda et Turquie)  
L'expérience présentée par la Coalition de la société civile sur le pétrole et le gaz et l'Institut de la gouvernance de l'eau a été l'un des projets finalistes et en Turquie (Amnesty International en Turquie)
- LAB 14 : Protéger l'espace civique dans les milieux intergouvernementaux. Dans le cadre de ce laboratoire plusieurs initiatives visant la protection de l'espace civique ont été présentées. Il s'agit de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT) et du Groupe de travail sur l'habilitation et la protection de la société civile de la Communauté des Démocraties. Ce LAB s'est penché sur les initiatives qui existent en faveur de la protection des défenseurs des droits de l'homme et des responsables de la société civile.

Toutes ces initiatives ont permis de dégager des pistes d'actions complémentaires dont la Conférence des OING doit se saisir. L'année 2016 sera une année de défis pour réunir les forces et centrer nos efforts pour protéger « une société civile dynamique, critique et pluraliste qui permet non seulement à la majorité politique de gouverner, mais permet à la minorité de remettre en question les décisions prises par les personnes au pouvoir et de proposer des alternatives » (note conceptuelle du FMD).

## Conclusions et perspectives

La dynamique de travail présentée dans ce rapport constitue un début des changements auxquels les OING peuvent s'attendre. Toutes les OING mais surtout celles qui représentent de la Conférence des OING à l'extérieur ou leurs représentants qui contribuent aux travaux des différentes instances du Conseil de l'Europe ont un rôle important à jouer dans ce changement. Il leur appartient de proposer des contributions pertinentes, en s'appuyant sur son expertise, mais surtout sur des positions tenues par la Conférence des OING et en cas échéant, par ses membres. Ces représentants sont ensuite invités à donner une l'impulsion aux co-actions des différentes commissions et les groupes de travail qui contribueront aux travaux de ces comités

La Conférence des OING reste à l'écoute des initiatives des ONG nationales. Ces ONG constituent des viviers d'innovations dont les politiques nationales et internationales peuvent s'inspirer et dont la Conférence peut être porteuse. Pour connaître et comprendre ces pratiques, il est souvent nécessaire d'aller à la rencontre des ONG pour connaître mieux l'environnement dans lequel elles travaillent. L'engagement de la Conférence auprès des ONG nationales doit être renforcé et par là-même le rôle de ces dernières au sein des Etats-membres.

Dès le début de l'année 2016, un travail sera engagé pour structurer l'agenda commun que nous pouvons avoir avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

La lutte contre la radicalisation nécessitera également nos efforts, car il ne s'agit pas seulement de la radicalisation des citoyens, mais aussi des gouvernements. Pour contrecarrer le fondamentalisme politique des gouvernements autoritaires, la société civile doit être forte et soutenue par les forces démocratiques. La Conférence ira également à la recherche des pratiques « inspirantes » des ONG et de leurs partenaires autour des politiques effectives, basées sur la gouvernance démocratique.

En 2016, deux majeures initiatives verront le jour. Tout d'abord une conférence sur les activités politiques des ONG et sur leur financement. Ce débat sera mené avec la participation de toutes les parties prenantes : les ONG, les fournisseurs de fonds (fondation, donateurs, entreprises), les autorités publiques nationales et les décideurs politiques internationaux. Il ne s'agira pas de trouver un consensus, mais d'explicitier les tensions existantes. Le nombre d'Etats qui exigent des ONG financées par les fonds étrangers de se déclarer comme des « agents étrangers » ou de marquer sur leurs productions une telle information augmente. D'une part, les tensions géopolitiques entre les gouvernements ont des répercussions directes sur le fonctionnement des ONG et menacent la démocratie. D'autre part, la marchandisation des services fournis par les ONG change la définition de l'intérêt général qui le rapproche à l'intérêt économique des corporations.

Un autre projet en cours d'élaboration concentrera nos efforts. Il s'agit de la création d'une **PLATEFORME DE DIALOGUE POUR LA PROTECTION DE L'ESPACE CIVIQUE**. Dans sa fonction de prévention de violation de droits et dans le cadre d'un dialogue multilatéral avec les parties concernées, cette plateforme permettrait de transférer de bonnes pratiques et de recueillir les informations factuelles qui supposeraient la violation des articles 10 et 11 de la CEDH et qui compromettraient le fonctionnement des ONG dans les pays membres. Les consultations sont en cours. Nous vous tiendrons informés régulièrement du développement de ce projet et solliciterons votre contribution.

Pour conclure, les membres de la Commission permanente et moi-même, nous tenons à vous remercier pour cette année de travail fructueuse. Nous vous croyons volontaires et porteurs des nouvelles idées, afin que la Conférence des OING grandisse et soit forte, à la hauteur de ses membres et des défis qui se présenteront à elle.

Anna Rurka

Présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

## COMMISSION DEMOCRATIE, COHESION SOCIALE ET ENJEUX MONDIAUX

En 2015, la commission s'est mobilisée sur trois fronts prioritaires : **la cohésion sociale, les migrations et le climat**.

La construction de sociétés cohésives a été sa priorité dès le mois de janvier, ensanglanté par les attentats de Paris, et tout au long des mois qui ont suivi alors que se multipliaient en Europe et dans le monde des actes de terrorisme commis au nom de l'Etat islamique, que s'amplifiait l'afflux de réfugiés, et qu'augmentait la menace de déchirure au sein des états membres du Conseil de l'Europe et entre eux.

En 2015, le monde avait aussi choisi de débattre - et de s'engager au plus haut niveau - sur les changements climatiques. Engagée depuis trois ans, la commission a continué d'apporter son soutien à la prise en considération des droits de l'Homme dans les problématiques liées au climat.

Sur ces trois enjeux, la commission a eu la volonté affirmée de promouvoir les valeurs et les outils du Conseil de l'Europe. Et de le faire, autant que faire se pouvait, en lien avec ses partenaires du quadrilogue.

### I – La recherche de sociétés cohésives

Cette action s'est traduite par :

1. **L'organisation d'un débat en urgence**, fin janvier 2015, sur le thème : « *Je suis Charlie, je suis...* », *la marche du 11 janvier 2011 : un immense espoir et une responsabilité. Comment réagir et agir maintenant ?*

Elle a convié autour de la table des responsables de presse, la présidente du club de la Presse Strasbourg-Europe et le rédacteur en chef du quotidien régional français le plus lu, des acteurs engagés dans des actions d'intégration et de dialogue remarquables, fondateurs de [Nés&Cités](#) et [Coexister](#), des membres de la commission fondateurs et animateurs d'un groupe de rencontre interconvictionnel, le [G3I](#), et la directrice de la Gouvernance démocratique au Conseil de l'Europe

(Lire synopsis détaillé [CONF/DEM\(2015\)SYN1](#) et voir [site de la commission](#) à la date de janvier 2015)

2. **Collaboration pour une société inclusive avec le Comité pour la Démocratie et la Bonne Gouvernance du Conseil de l'Europe (CDGG)**, qui rassemble les représentants des ministères en charge des collectivités locales et régionales, en avril 2015. Il fut convenu que chacun recueillerait ses meilleures pratiques et les porteraient à la connaissance de l'autre. (Voir [site de la commission](#))
3. **Soutien de l'équipe de l'InterFaith Tour** accueillie en commission plénière, à l'occasion de son départ du Conseil de l'Europe, en juin 2015. L'initiative qui avait été présentée devant la commission en janvier par le président de Coexister et qui rassemble un musulman, une chrétienne, une juive et une athée a suscité une réponse très positive de la commission. Celle-ci a proposé l'assistance de ses réseaux, chaque fois que cela serait nécessaire au cours du voyage de l'équipe. Elle s'est engagée à contribuer à la diffusion de leur collecte. (Voir Synopsis de Juin et site de la commission : [Départ de l'InterFaith Tour du Conseil de l'Europe](#))
4. **La mise en place, d'un groupe de travail** intitulé « **Société inclusive : du vivre ensemble au faire ensemble** », groupe qui a pour mission de rechercher et diffuser les pratiques cohésives développée par nos ONG en Europe et sur les autres continents et **lancement** sur les réseaux sociaux de **pages dédiées** aux exemples de bonne pratique remarquables pour la construction de sociétés inclusives ([page dédiée](#))
5. **La participation à la semaine européenne de la démocratie locale** sur le thème « *Vivre ensemble dans des sociétés multiculturelles : se respecter, dialoguer, interagir* ». Un appel à été lancé aux ONG membres de la commission pour mobiliser leur compétence en faveur de la cohésion sociale et du dialogue au cours du mois d'octobre. Elles l'ont fait en affichant le cadre de la SEDL coordonnée par le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. ([site de la commission](#))

## II – Les migrations

### 1. La transformation du Groupe de travail « Migrations » en groupe de travail « Europe-Méditerranée »

La Méditerranée est devenue l'une des régions les plus meurtrières du monde en raison des catastrophes liées aux migrations. Aussi le groupe de travail sur les migrations, piloté par Jean-Claude GONON, a-t-il souhaité placer ses travaux dans un cadre géographique et politique « Europe-Méditerranée ». Son objectif n'est pas de se substituer aux responsables politiques et aux analystes mais de rechercher des pistes concrètes, d'action et de réflexion, qui permettent de proposer à terme des exemples pratiques, spécifiques de la démarche des ONG, pour répondre à une question qui menace de diviser profondément l'Europe ([Voir page dédiée](#))

### 2. Soutien à deux actions de sensibilisation d'ONG membres de la commission :

- **Une exposition itinérante** de l'AEDE sur **le sort des migrants en Europe**,
- **Un colloque** organisé par le MIAMSI sous le patronage du secrétaire général du Conseil de l'Europe avec pour intitulé : « *Méditerranée, une route dans la mer, migrations des peuples, culture et religion* » les 20 et 22 novembre 2015, à Pozzallo en Sicile, avec la volonté d'aborder la migration de façon holistique.

### 3. Lien entre migrations et climat la situation des migrations forcées dues aux contraintes environnementales à travers

- **Un débat sur le thème « *Changement climatique et migrations* »** lors de la session de juin, avec les contributions de Karl DONERT, vice-président de la commission et François GEMENNE, expert en géopolitique environnementale (Voir synopsis de juin 2015 et [site de la commission](#))
- **Table-ronde sur le thème des réfugiés environnementaux** lors des débats sur le climat organisés en collaboration avec l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe  
Avec la participation de Dina IONESCO, directrice à l'Office international des Migrations (OIM). Voir synopsis et [compte rendu des débats](#) sur le site web de la commission

## III – Changement climatiques et droits de l'Homme, contribution de la société civile du Conseil de l'Europe à la COP21

### 1. Textes et lobbying

- La reprise d'un texte de déclaration de la commission adopté par la conférence des OING et transmis aux organes du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne, de l'ONU, des Etats parties et des organisations de la société civile compétentes
- L'élaboration, l'adoption et une large diffusion d'une prise de position intitulée "Changement climatique et Droits de l'Homme" soutenue par la Conférence des OING

[Voir site web dédié](#) à ces textes

### 2. Trois side events labellisés par le secrétariat général de la COP21

- **Au palais de l'Europe**, le 29 septembre, une table-ronde intitulée "***Pour un accord ambitieux au Sommet de Paris***" en collaboration avec la Sous-commission du Développement durable de l'Assemblée parlementaire présidée par Lord Prescott, ancien vice-premier ministre britannique et ancien négociateur des accords de Kyoto, et Sir Alan MEALE, membre de l'assemblée parlementaire ([Voir article](#))  
Avec la participation d'ONG, de parlementaires, d'un climatologue, d'une représentante de la direction des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe et de la directrice de la division Migrations, Environnement et Changement climatique, Organisation internationale pour les Migrations (OIM). Ont également contribué aux travaux de la commission, l'animatrice du Groupe de Travail "Climat et Droits de l'Homme" des ONG au sein de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ([Voir article](#)) et le représentant de la Fondation Anna Linh

Trois points clé sont ressortis de cette rencontre :

- L'assurance de l'existence d'outils pertinents et efficaces au Conseil de l'Europe. Il dispose notamment d'un outil de monitoring unique, celui de la Cour européenne des droits de l'Homme. ([voir article sur le site web](#))

- La nécessité pour l'APCE, position partagée par la commission, de législations nationales pour renforcer efficacement l'action contre les changements climatiques ([Voir article sur site web](#))
- La prise de conscience du lien incontestable entre migrations - toutes les migrations - et contraintes environnementales ([voir article sur le site web](#))
- Au sein des « **Espaces Générations climat** », pendant la COP21.
  1. *Side event « Citoyens et pouvoirs locaux : un agenda commun face au climat »*, le 9 décembre 2015,
  2. *Side-event « Changements climatiques et Droits de l'Homme : focus sur la vie urbaine »*, le 10 décembre 2015

Ces deux événements, qui ont réuni côte à côte, des organisations intergouvernementales, des ONG, des élus en charge de responsabilité de premier plan face au climat dans des métropoles, des responsables de débat public, des représentants du mouvement étudiant COY, ont permis de mettre en exergue des exemples de bonnes pratiques et des préconisations politiques fondées sur la participation des citoyens et le respect des droits de l'Homme. ([voir site de la commission](#))

Ils ont contribué à alimenter efficacement l'agenda des solutions mis en place par le Pérou, la France, l'ONU et le Secrétariat de l'UNFCCC

#### **IV Principales participations aux activités de la Conférence et d'autres organes du Conseil de l'Europe**

- **Visite d'information** de la Conférence des OING en **Moldavie** (Thierry MATHIEU)
- **Forum mondial de la démocratie 2015** : la modération par la présidente de la commission du [lab 4](#) consacré à la réponse de la société civile dans l'action « Liberté Vs Contrôle »
- **Conférence parlementaire sur la convention MEDICRIME** (Thierry MATHIEU, vice-président de la commission)
- **Convention européenne du Paysage** du Conseil de l'Europe
  - o Membre du jury à la quatrième édition du Prix Européen du paysage du Conseil de l'Europe (Anne-Marie CHAVANON)
  - o Contribution aux ateliers de la convention européenne du Paysage. "*Paysages et coopération transfrontalière : le paysage ne connaît pas de frontière*" - Andorre - octobre 2005 (Gerhard ERMISCHER et Patrice COLLIGNON)
  - o 8<sup>ème</sup> conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du Paysage (Gerhard ERMISCHER, coordonnateur du groupe de travail « Cohésion sociale et territoires partagés »)
  - o Interventions lors du comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) - Juin 2015 (Gerhard ERMISCHER et Patrice COLLIGNON)

#### **V Groupes de travail**

Plusieurs d'entre eux ont été mobilisés par les activités citées plus haut. Les objectifs et l'activité pour l'année 2015 de l'ensemble des groupes de travail peuvent être consultés sur le site de la commission <http://www.democracy-coe.org>

## VI - Promotion des travaux de la conférence des OING, des principes et des organes du Conseil de l'Europe à l'extérieur

La présidente et les vice-présidents de la commission sont intervenus es qualité lors de nombreux colloques au cours de l'année 2015. A titre d'exemple : UNEP Eye on Earth summit à Abu Dhabi, 5-8 octobre 2015, conférences de la Fondation Anna LINDH à Paris (Karl DONERT, vice-président), colloques et séminaires internationaux sur « Smart cities and smart countries » à Paris, « Refugee Housing » à Berlin, 12 novembre 2015 et « The Necessity of Good Practices Exchange to the City as a Project » à la Mairie de Paris, le 5 décembre 2015, (Anne-Marie CHAVANON, présidente), plusieurs manifestations nationales et internationales à Monaco (Thierry MATHIEU, vice-président).

### Intervenants auditionnés ou invités à prendre part au cours des activités de la commission en 2015

Samir AKACHA, membre de [l'InterFaith Tour](#)

Abdel BELMOKADEM, fondateur et directeur de [Nes & Cite](#), auteur de l'ouvrage « [Tendez-nous la main](#) »

Merete BJERREGAARD, Direction des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe

Dimitrios CAVOURAS, Directeur de Programme de la Fondation [Anna LINDH](#)

Dave COLEMAN, fondateur de Cooler, groupement d'intérêt communautaire de Manchester

Albert DUBLER ancien président de [l'Union internationale des Architectes](#)

Maguelonne DEJEANT PONS, secrétaire exécutive de la Convention européenne du Paysage - Conseil de l'Europe

Eladio FERNANDEZ-GALIANO, Chef du Département des Initiatives démocratiques et responsable du Forum mondial de la Démocratie

Léa FRYDMAN, membre de [l'InterFaith Tour](#)

Orsolya GANCSOS, assistante de projet [Semaine européenne de la démocratie locale](#)

Samuel GRZYBOWSKI, président fondateur de l'association COEXISTER, auteur de l'ouvrage « [Tous les chemins mènent à l'autre](#) »

Denis HUBER, responsable du Service de la coopération, de l'administration et des relations Extérieures du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux

Yves HAUSS, Climatologue

Dina IONESCO, Directrice de la division Migrations, Environnement et Changement climatique, Organisation internationale pour les Migrations ([OIM](#))

Ariane JULIEN , membre de [l'InterFaith Tour](#),

Dominique JUNG, rédacteur en chef des Dernières nouvelles d'Alsace

Bachir KANOUTE, urbaniste, coordinateur exécutif ENDA ECOPOP, point focal pour l'Afrique de l'Observatoire international de la démocratie participative, Dakar (Sénégal)

Claudia LUCIANI, directrice de la Gouvernance démocratique au Conseil de l'Europe

François LEBLOND, préfet de région honoraire, ancien président de commission du débat public, président de la COFHUAT (Confédération française pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires) – [FIHUAT](#)

Charlotte MARCHANDISE-FRANQUET, présidente du Réseau français des [Villes-Santé](#) de l'OMS, maire-adjointe de Rennes (France), déléguée à la Santé et à l'Environnement

Emmanuel MICHEL, secrétaire général de [COEXISTER](#)

Sir Alan MEALE, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Henri SMETS, expert international, membre de l'Académie française de l'Eau

Niccolo MILANESE, co-président de l'association Alternatives européennes

Lucie NEUMANN, membre de [l'InterFaith Tour](#)

Sophie NEMOZ, enseignant chercheur, animatrice de la Conference of Youth (COY)

Gita PARIHAR, responsable juridique des "Amis de la Terre" Angleterre, Pays de Galles & Irlande du Nord, déléguée du Groupe de Travail "Climat et Droits de l'Homme" des ONG au sein de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)

Lord John PRESCOTT, ancien vice-premier ministre britannique et ancien négociateur des accords de Kyoto, président de la sous-commission de l'Environnement et de l'énergie de l'Assemblée parlementaire (APCE)

Françoise SCHÖLLER, journaliste à FR3, présidente du Club de la Presse Strasbourg-Europe

Jo SPIEGEL, commissaire à la Transition énergétique de l'agglomération de Mulhouse, maire de Kingersheim (France), auteur de l'ouvrage « [Faire \(re\)naitre la démocratie](#) »

## COMMISSION EDUCATION ET CULTURE

1. Description des activités des groupes de travail
2. Participation aux réunions des comités intergouvernementaux
3. Représentation de la commission aux conférences européennes et internationales
4. Actions diverses

### **1. Description des activités des groupes de travail**

Etant consciente des défis d'aujourd'hui, la Commission éducation et culture a renforcé, au début de l'année 2015, ses activités dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté démocratique et au vivre ensemble.

Les événements terroristes à Paris, à Copenhague, à Tunis, à Beyrouth et dans tant d'autres villes et endroits dans le monde l'ont confirmé : l'impact de l'éducation sur une société est d'une grande importance.

#### **1.1. L'enseignant en interaction avec son environnement : une responsabilité partagée pour l'éducation aux valeurs européennes**

Le groupe de travail s'est organisé en juin et a défini ses objectifs. Sur la base du MANIFESTO « Eduquer au changement – changer l'éducation » le groupe développera des approches novatrices qui devraient permettre aux enseignants d'exercer leur nouveau rôle. Les thématiques prioritaires sont :

- Une éducation orientée vers les enfants, les jeunes, les étudiants et les adultes dans leur diversité et leurs talents multiples ;
- La formation des enseignants ;
- Les médias numériques et leur impact sur l'éducation.

Responsable : Brigitte Besson

#### **1.2 L'enseignement de l'histoire – vers une narration européenne pour une véritable éducation à la citoyenneté démocratique**

Le groupe de travail s'est également construit en juin. Il a défini ses objectifs :

- développer une démocratie inclusive dans les 47 pays du Conseil de l'Europe ;
- promouvoir les valeurs démocratiques et la coopération culturelle ;
- faire comprendre à tous l'avantage de vivre dans des sociétés ouvertes et inclusives.

Le groupe développera des outils qui aideront à :

- construire l'esprit critique ;
- maîtriser les techniques de dialogue afin de résoudre des conflits ;
- préparer les jeunes à une meilleure compréhension de l'autre ;
- renforcer leur résistance à la manipulation.

L'enseignement de l'histoire est un domaine privilégié permettant de construire ces compétences. Le groupe travaillera en étroite coopération avec la Direction Générale de la

Démocratie (DGII) et prendra en considération tous les documents clés élaborés par le Comité des Ministres et l'Assemblée Parlementaire.

Responsable : Jérôme Grosnon

### **1.3 Le bon usage des médias numériques dans les pratiques éducatives – un défi pour l'éducation formelle et non formelle à la citoyenneté démocratique et la participation**

Le groupe de travail développera des outils qui aideront des acteurs dans le domaine de l'éducation à comprendre l'impact du numérique sur la pratique éducative, sur le vivre ensemble, sur l'interculturalité, l'histoire de l'Europe et l'éducation en général.

L'objectif sera de montrer des bonnes pratiques, de donner de nouvelles orientations, des directives pour une éducation inclusive.

Le travail se base sur le document du Comité des Ministres [CM\(2015\)74add final du 19 mai 2015](#), émis lors de la 125e session du Comité des Ministres à Bruxelles.

Responsable : Didier Schretter

### **1.4 Eduquer au dialogue interculturel – vivre ensemble en Europe**

Le groupe de travail développera des propositions innovantes à partir de :

- l'analyse des projets dans le domaine de l'éducation interculturelle dans les villes européennes, notamment dans les établissements et organisations éducatives ;
- l'analyse des difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes d'ethnies minoritaires, notamment des Roms ;
- d'une contribution au développement des sociétés inclusives.

Ce travail sera fait en étroite coopération avec le quadrilogue.

En décembre 2015, une enquête sur les bonnes pratiques en éducation interculturelle a été lancée à destination des OING de la Conférence.

Responsable : Roseline Moreau

Les responsables des groupes de travail et Sabine Rohmann se sont réunis à Genève en septembre pour 2 jours de réunion de la coordination des travaux des groupes.

## **2. Participation aux réunions des comités intergouvernementaux**

### **2.1. Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE)**

Sabine Rohmann a participé à la réunion plénière du Comité du 17 au 19 mars à Strasbourg.

En tant que membre du Bureau du CDPPE, elle a participé aux deux réunions en juillet et en novembre à Strasbourg.

### **2.2 Comité directeurs sur les médias et la société de l'information ([CDMSI](#))**

Didier Schretter a participé aux deux réunions du comité du 16 au 19 juin et du 8 au 11 décembre 2015 à Strasbourg.

### **3. Représentation de la commission aux conférences européennes et internationales**

- Réunion du Comité ad hoc d'experts sur les questions Roms (CAHROM) les 27 et 28 mai 2015 à Strasbourg, Roseline Moreau
- 28<sup>ème</sup> Session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du 24 au 26 mars 2015 à Strasbourg, Roseline Moreau
- Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres en charge du patrimoine du 22 au 24 avril 2015 à Namur, en Belgique, avec l'intervention de Sabine Rohmann
- Journée Mondiale des oubliés des vacances organisé par le Secours Populaire français, en collaboration avec Léon Dujardin (ESAN), le 19 août 2015 à Paris, Didier Schretter
- Conférence 'Human Rights and Democracy in action : Adressing extremism and radicalisation through education', DG II, les 24 et 25 septembre 2015 à Strasbourg, avec l'intervention de Sabine Rohmann
- [Lancement de la plate-forme ETINED sur l'éthique dans l'éducation](#), les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2015, Sabine Rohmann
- [Conférence de clôture du programme joint Union européenne/Conseil de l'Europe « soutien régional pour une éducation inclusive »](#) les 5 et 6 novembre 2015 à Sarajevo, Brigitte Besson et Sabine Rohmann qui a assuré une intervention
- Conférence de l'Association européenne des parents, mots de bienvenue de Sabine Rohmann

### **4. Actions diverses**

#### **4.1 Communication interne et externe - Mise en place d'une stratégie de la Communication, Didier Schretter**

Présentation de la Stratégie de la Commission EC à la Commission Permanente

Participation à l'élaboration d'une charte de la communication – validation en janvier 2016

## **4.2 Interventions lors de visites de groupes au Conseil de l'Europe, en lien avec le service des visites, Roseline Moreau**

But de ces interventions : présentation de la Conférence des OING et des travaux de la Commission Education et Culture

- 9 juin 2015 : 35 jeunes retraités vendéens membres de la « Commission Europe » de leur association ;
- 4 novembre 2015 : 40 enseignants français en formation continue.

## **4.3 Rencontres**

Communication et débat sur l'éducation pour des sociétés inclusives à l'Université de Landau en juillet 2015, Sabine Rohmann

Communication et débat sur la question des réfugiés et les valeurs européennes avec 400 élèves au département Trier-Saarburg, Sabine Rohmann

Rencontre, en septembre 2015, avec la présidente et des membres de l'association colombienne REINICLAR qui a reçu le prix franco-allemand des droits de l'homme, Roseline Moreau, Sabine Rohmann, Richard Stock

Sabine Rohmann, Présidente

## COMMISSION DROITS DE L'HOMME

Dire que les droits de l'Homme sont bafoués, violés, est un lieu commun sans vigueur car la défense des droits de l'Homme se mène hors de la plainte. C'est pourquoi, en 2015, la Commission droits de l'Homme a placé au cœur de ses travaux des questions à la fois de fond et d'actualité.

Défendre et propager les droits de l'Homme consiste à alerter, puis à comprendre pour réagir juste, mieux encore, pour anticiper. Cela ne se faisant pas seul, la Commission droits de l'Homme inscrit ses travaux dans le cadre du Plan d'action de la Conférence des OING adopté en juin 2015 dont une des visées consiste à renforcer la pertinence de la société civile parmi les organes du Conseil de l'Europe afin que les actions portent le plus possible.

C'est donc en articulant d'une part la prise en compte de la double perspective d'efficacité et de conduite d'actions harmonisées avec les agendas des organes du Conseil de l'Europe avec d'autre part le traitement des questions de fond et celles d'actualité, que la Commission droits de l'Homme a articulé ses actions :

- Assidue autant qu'active au Comité Directeur des Droits de l'Homme (CDDH) et à ses groupes de rédaction préparant les études sur :
  - La réforme de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (GT-GDR)
  - Droits de l'Homme et les Entreprises (CDDH-CORP)
  - Droits de l'Homme dans des Sociétés culturellement diverses (CDDH-DC)
  
- Projet d'étude de faisabilité « L'impact de la crise économique et des mesures d'austérité sur les droits de l'Homme en Europe »  
Une conscience aiguë de l'importance du rôle de la société civile dans les Comités directeurs motive cette collaboration au long cours.
  
- Ouvert par la Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe, Mme Battaini-Dragoni, la Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Mme Anne Brasseur et la Présidente de la Conférence des OING, Anna Rurka, le symposium « No hate web, no hate Speech » dédié en mai à la lutte contre le discours de haine qui se propage *on line* et *off line* a porté une attention toute particulière aux jeunes en âge scolaire. Des experts des sociétés majeures de l'internet ont débattu et échangé des bonnes pratiques avec des classes de collégiens et lycéens. Des mises en situations concrètes ont permis à ces jeunes de s'entraîner aux pratiques d'opposition au discours de haine les plus pertinentes.  
Loin d'être isolés, ces deux jours et demi se sont déroulés en parallèle avec des manifestations homologues de la Commission Européenne Contre le Racisme et l'Intolérance (ECRI) et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (ACE).
  
- Sous la présidence d'Anna Rurka s'est tenue à Paris une rencontre avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) : Waltraud Heller notamment responsable de la

communication et Annica Ryngbeck représentante élue par les ONG à l'instance dirigeante de la FRA et aussi conseillère politique à la plateforme sociale, établissant ainsi un terrain favorable pour l'organisation d'opérations communes.

- Participation, à côté d'Anna Rurka à la Conférence de haut niveau sur 'la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme, notre responsabilité partagée, les 26 et 27 mars 2015 à Bruxelles,
- La Charte sociale européenne et le protocole sur les réclamations collectives ont donné lieu à une attention toute particulière :
  - Régis Brillat, secrétaire exécutif du Comité européen des Droits sociaux au Conseil de l'Europe a animé un long débat avec l'ensemble des OING membres de la Commission droits de l'Homme lors de la session d'été.
  - Plusieurs membres de la Commission droits de l'Homme étaient présents aux côtés d'Anna Rurka lors de la [formation mixte Conseil de l'Europe/Union européenne, consacrée aux réclamations collectives](#) qui s'est tenue à Bruxelles le 22 septembre. Il revient aux organisations dédiées aux droits de l'Homme de promouvoir autant que possible cette procédure à caractère collectif qui lui donne son caractère unique. La sensibilité toute particulière manifestée au fil des années par la Commission droits de l'Homme à l'égard de la Charte sociale et des réclamations collectives tient à la méconnaissance qui les pénalise et par extension pénalise la société civile européenne. Il est du devoir des OING de la Conférence de s'engager à promouvoir la Charte sociale et le processus des réclamations auprès des Etats et des ONG locales. Ce d'autant que la Charte et les réclamations collectives constituent un levier d'une portée inégalée pour la prise en compte de l'indivisibilité des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels qui constituent un ensemble cohérent et indissociable.
- La Commission droits de l'Homme a accompagné Anna Rurka à Bruxelles pour une réunion centrée sur la migration avec les OING compétentes en la matière agissant auprès de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe le 21 septembre.
- Comme chaque année, le 17 octobre, journée internationale pour l'éradication de la grande pauvreté, a donné lieu à une manifestation de grande qualité, réalisée cette année au Conseil de l'Europe. Ouverte par Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale adjointe entourée d'Anna Rurka, de l'Ambassadeur Astrid Helle, Présidente du Groupe des Rapporteurs sur la démocratie du Comité des Ministres, et de Giuseppe Palmisano, Président du Comité européen des Droits sociaux, cette journée du 17 octobre 2015 était tout particulièrement centrée sur la question de l'enfance dans l'extrême pauvreté. Agnes Von Maravic, Secrétaire du Comité d'experts sur la stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (DECS-ENF) apporta des informations quant à la nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits des enfants qui sera adoptée par le Comité des ministres en tout début d'année 2016.

Simultanément, la Conférence des OING était représentée à Ulyanovsk (Fédération de Russie) les 16 et 17 octobre, à l'occasion de la grande assemblée de la Fédération des travailleurs sociaux de la Fédération Russie. Réunions plénières, tables rondes et visites thématiques se succédèrent pendant deux jours.

- Plusieurs OING de la Commission droits de l'Homme invitées cette année encore par le Comité des Ministres aux Rencontres 2015 de la dimension religieuse du dialogue interculturel, apportèrent leurs contributions. Ces Rencontres se tinrent cette année à Sarajevo du 1<sup>er</sup> au 3 novembre. Les travaux avaient pour thèmes : « Construire ensemble des sociétés inclusives : - le rôle et la place du religieux dans l'espace public ; - l'enseignement relatif aux religions et aux convictions non religieuses à l'école »
- La recommandation [CONF/PLE(2015)REC2] «une nouvelle stratégie concernant le handicap » a été adoptée le 25 juin 2016 par la Conférence des OING. Elle attire résolument l'attention des organes du Conseil de l'Europe sur l'arrivée à échéance du plan d'action pour les personnes handicapées et insiste particulièrement sur le fait que les handicaps sont multiples et qu'il convient de prendre en compte cette diversité dans le cadre d'un nouveau plan d'action dédié.
- Un second texte sur « la violation des droits économiques, sociaux et culturels par des mesures d'austérité : une menace grave pour la démocratie », également présenté en juin visant à mobiliser les instances politiques pour la continuation de la mise en œuvre des droits fondamentaux dans la Grèce violemment mise à l'épreuve ces dernières années et encore pendant l'été 2015, a fait l'objet de modifications consensuelles. Il sera présenté à la validation lors de la session de janvier 2016.
- La Commission droits de l'Homme et la Commission éducation et culture ont créé et mis en œuvre ensemble une formation intitulée : « Pour une Europe inclusive : Apprendre à mieux vivre ensemble avec nos convictions différentes. » Une vingtaine d'enseignants et de formateurs de treize nationalités participèrent au séminaire inaugural qui se tint à Strasbourg début octobre. Des répliques sont programmées dans plusieurs pays pour 2016.
- Participation active du Groupe de travail « handicap » dans la préparation et dans la réalisation de la [Conférence du Conseil de l'Europe « Promotion des droits de l'homme des personnes handicapées : Ambitions, impact et défis à venir »](#) qui s'est tenue à Dublin en Irlande les 5 et 6 novembre.  
Le groupe de travail, sous la direction de Marie-José Schmitt a préparé une publication sur [l'article 15 de la Charte sociale européenne à la lumière de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées](#) qui a été présentée à Dublin  
La Présidente Anna Rurka intervint lors de cette Conférence
- Il ne serait pas convenable de clore ce rapport d'activité sans mentionner les inévitables insatisfactions :
  - Nous n'avons pas encore trouvé les processus pertinents pour soutenir plus substantiellement les défenseurs des droits de l'Homme en Europe orientale ;
  - Notre commission n'a pas pu être physiquement présente à certaines rencontres ponctuelles avec des ONG nationales œuvrant pour les droits de l'Homme ou avec des personnes directement victimes de violations de leurs droits.
- Pour finir sur une note positive, signalons que la qualité des relations avec le secrétariat et le climat de confiance établi au sein de la Commission permanente sont des soutiens précieux pour réaliser l'œuvre collective dans laquelle nous sommes toutes et tous engagés/es.

## Conclusion.

On le voit, bien que régulièrement célébrés et sacralisés en de nombreux lieux, les droits de l'Homme sont constamment l'objet de mépris, de bafouements et violations. De leur côté, les OING, les institutions internationales et intergouvernementales dédiées aux droits de l'Homme peinent à établir des oppositions franches à ces dénis des droits fondamentaux. Que faire ? Comment faire ? Ces questions lancinantes obsèdent les membres de la Commission droits de l'Homme.

Il convient de poursuivre en concertation avec les organes du Conseil de l'Europe et sans relâche, les actions que nous avons compétence à mener. Parallèlement, les défis émergents : arrivée massive de nouveaux usages sociaux impulsés par l'émergence de technologies innovantes, phénomène migratoire, conflits armés asymétriques, tensions sociales fondées sur le fait religieux, poussent à renforcer les actions favorisant la participation de la société civile aux processus décisionnels politiques qui renforcent la qualité, la compréhension et l'applicabilité à plus long terme de l'initiative politique.

Toute la Conférence des OING est mobilisée dans cette direction et la Commission droits de l'Homme met son énergie à apporter toute sa contribution.

Michel Aguilar

Président de la Commission droits de l'Homme

Octobre- Décembre 2015 Anne Kraus

### 1. Contexte

La « Feuille de route » présentée par le « groupe de réflexion ad-hoc » pour l'opérationnalisation de l'axe transversal « jeunesse » au sein de la Conférence en septembre 2015 (fin de mandat) a été validée par la CP. Mise en œuvre progressive par toute la Conférence à partir de la session de janvier 2016.

### 2. Considérations générales

Selon la Feuille de route, et en ligne avec les objectifs stratégiques adoptés par la Conférence au mois de juin 2015, l'idée est d'être à l'écoute des préoccupations des jeunes et de renforcer leur participation dans les commissions thématiques et groupes de travail, comme de favoriser la participation de jeunes membres aux sessions de la Conférence», tout en accroissant la complémentarité de nos actions avec celles des autres organes du Conseil de l'Europe»

Domaines d'action prioritaires de la conférence concernant directement les jeunes.

- Lutte contre la discrimination des groupes vulnérables
- Citoyenneté active dans une société inclusive
- Migration et aspects territoriaux de la démocratie
- Jeunes acteurs de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme conduisant au terrorisme

### 3. Mise en place de premières actions (automne – hiver 2015 à janvier 2016)

#### a) Entretien et intensification des liens avec le « Secteur Jeunesse » du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec le CCJ et le CDEJ

- Suivi des publications du « Think Youth ! », bulletin de liaison pour l'ensemble du secteur jeunesse pour l'ensemble de ses parties prenantes et réaction si nécessaire ; [http://www.coe.int/t/dg4/youth/think\\_youth\\_FR.asp?](http://www.coe.int/t/dg4/youth/think_youth_FR.asp?)
- Participation à la session du CCJ/ CMJ = Conseil consultatif pour la Jeunesse du CdE à Strasbourg du 12-14 October 2015, (remplacement de Anne Kraus par Julianne Lagadec pour raisons de santé) ;
- Contacts réguliers avec des membres du CCJ via Skype pour « automatiser » la transmission d'informations ;
- Participation à la réunion commune entre le Secteur Jeunesse et le PACE ("Sub-Committee on Education, Youth and Sport): "Networking for Youth" « Young people as a key to conflict resolution and peacebuilding in Europe » le 27.1.2016.
- Echanges entre Anna Rurka avec des jeunes participants au Forum Mondial pour la Démocratie.
- Participation d'un membre du CCJ au voyage de la Conférence OING en Moldavie
- Réunion de travail avec J.C. Lazaro, Directeur du Fonds Européen pour la Jeunesse et Secrétaire de la commission de programmation du Secteur Jeunesse, en vue d'identifier des thèmes, des formations, des ONG ou initiatives de jeunes en Europe susceptibles de contribuer à enrichir les travaux de la Conférence etc.

Le [Fonds européen pour la Jeunesse](#) (abrité par la Direction de la jeunesse du CdE) soutient le travail transnational de la jeunesse qui cible la promotion de la citoyenneté des jeunes, la mobilité des jeunes, les droits humains, la démocratie et le pluralisme culturel. La Direction de la jeunesse élabore également des lignes

directrices et des instruments légaux pour le développement de politiques de la jeunesse cohérentes et efficaces aux niveaux local, national et européen. Elle dirige les Centres européens de la Jeunesse (CEJ) à Strasbourg et Budapest où une équipe de conseillers pédagogiques fournissent une assistance technique et éducative pour la préparation, le déroulement et le suivi des activités de jeunesse.

- Contacts avec divers acteurs du NHSM
- Contacts réguliers via réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn et Twitter) avec les différentes personnalités du secteur jeunesse en vue d'intensifier les liens et d'obtenir des informations utiles pour la conférence ;
- Entretien avec une évaluatrice du CdE sur l'importance des relations entre le secteur jeunesse et la Conférence OING ;
- **Rédaction/envoi d'un courrier par la Présidente de la Conférence, Anna Rurka à toutes les parties prenantes du secteur Jeunesse y compris No Hate Speech Alliance en vue d'intensifier notre coopération et de confirmer le rôle de la Conférence en tant que partenaire solide au sein de l'Alliance Contre le Discours de Haine.**

**b) Coordination transversale de projets avec les Commissions thématiques et en relation avec l'égalité des genres :**

- Droits de l'Homme :
  - Echanges sur les besoins des jeunes face aux différentes menaces et actions envisageables ;
  - Coopération entamée avec le groupe de travail « extrême pauvreté », pour la préparation de la journée du 17 octobre ;
  - Coopération avec le groupe de travail « Discours de Haine »
    - pour voir comment distribuer l'enquête sur la perception des Droits de l'Homme par les « moins de 35 ans »
    - pour faciliter la transmission d'information entre l'alliance NHSM et la Conférence
    - implication de la Conférence au sein d'initiatives de l'Alliance « No Hate Speech Movement »
- Education et Culture :
  - Echanges sur les besoins des jeunes dans le vaste domaine « Education et Numérique »
    - Identification de sujets à aborder lors de la session janvier 2016
    - Identification de sujets à aborder à l'avenir
- Démocratie et Enjeux Sociaux :
  - Echanges sur les sujets à aborder
    - Identification de bonnes pratiques (intégration des réfugiés, participation etc.)
    - Identification de groupes en vue d'une coopération au sein d'un groupe de travail
- Egalité des genres
  - Echanges sur les besoins et revendications des jeunes et différences de perception sur certains sujets ;
  - Démarches pour entendre la voix d'intervenants tels que p.ex. l'expert/e à l'égalité des genres du CCJ et/ou un membre de l'OING IGLYO (« express and define their own sexual orientations, gender identities and gender expressions without discrimination, violence or hatred. without limitation in their lives and communities, enjoying respect, celebration and positive recognition»).

**c) Questionnement sur le profil des jeunes accompagnés par les travailleurs sociaux, placés, exclus, handicapés, surdoués, activistes etc.**

- Prise de contact progressive avec les ONGs/Associations concernées !
- Echanges avec Anna Rurka et bureau en vue du choix d'une ou l'autre intervention pour le « pas de côté »

**d) Intensifier les liens avec les OING « Jeunesse », l'European Youth Forum ou toute association partageant les valeurs de la conférence des OING ;**

- Entretien et intensification des liens avec le Forum européen de la Jeunesse
- Suivi et analyse des publications et résolutions

**e) Réunion de travail et échanges divers avec Jan Wilker, leur contact avec le CdE [http://www.coe.int/t/dg4/youth/partners/european\\_youth\\_forum\\_FR.asp](http://www.coe.int/t/dg4/youth/partners/european_youth_forum_FR.asp)? (= 90 Conseils nationaux de Jeunesse et OING de jeunesse, ou fédérations d'organisations de jeunesse. Il rassemble des dizaines de millions de jeunes de toute l'Europe qui s'organisent pour représenter leurs intérêts communs). La représentation, la démocratie interne, l'indépendance, l'ouverture et l'inclusion figurent parmi les principes directeurs du fonctionnement du Forum européen de la Jeunesse et de ses organisations membres. **Visibilité et nœuds de communication :****

- Développement d'une Page Facebook, « YOUTH & the INGO Conference » plus de 1000 abonnés : public jeune et très international, La page permet de relayer les informations de la page de la Conférence qui concernent les jeunes ; permet d'informer, de sensibiliser, de questionner, et, pour nous, de voir ce qui les intéresse ou leur déplaît ;
- Compte Twitter, [https://twitter.com/Anne\\_Kraus\\_CoE](https://twitter.com/Anne_Kraus_CoE) 350 suiveurs, public un peu plus âgé et déjà engagé. La page permet de découvrir des initiatives et groupes engagés et d'identifier des sujets qui concernent les jeunes

#### **4. Evaluation**

- Les liens avec le « Secteur Jeunesse » du Conseil de l'Europe s'intensifient visiblement. L'envoi du statement d'Anna Rurka ainsi que l'invitation ponctuelle des membres du CCJ à nos sessions ou actions auront certainement un impact positif. Il reste à informer encore mieux les membres du CDEJ de nos actions.
- Les liens avec les OING-jeunesse et le Forum européen de la Jeunesse s'établissent lentement et nous devons parvenir à donner plus de visibilité à notre engagement vis-à-vis des jeunes pour devenir crédibles.
- La coordination transversale de projets avec les Commissions thématiques et en relation avec l'égalité des genres est sur la bonne voie. Elle pourrait être plus régulière entre les sessions, mais il faut se donner le temps. (Il serait intéressant d'avoir sur notre site web un « site restreint » qui permettrait aux membres des commissions et groupes de travail ainsi qu'aux coordinateurs transversaux de communiquer spontanément entre les sessions)
- Notre visibilité s'est nettement améliorée sur les réseaux sociaux. Les nœuds de communication se mettront en place progressivement. (Ces réseaux ne touchent pas l'ensemble des jeunes !)
- Un bon slogan sera certainement un atout. Il serait bon que les OING membres alimentent et relayent nos publications ! Les OING membres de la conférence tardent à se mettre en ligne.

## 5. Ajustement des mesures à prendre et principales lignes d'action proposées pour 2016-2017

Les objectifs principaux et intermédiaires de la Feuille de route jeunesse seront poursuivis en parallèle et progressivement pendant et entre les sessions ("Make a difference!")

- Intensifier la circulation d'informations en interne (transversalité !)
- Intensifier le contact avec les OING membres entre les sessions
- Intensifier la circulation d'informations en externe (faire connaître la Conférence des OING et sa plus-value, créer un espace de dialogue et permettre d'établir des ponts entre jeunes de diverses sensibilités)
- L'organisation d'un « événement- rencontre » lors de la session du mois de juin permettant aux jeunes *de différentes sensibilités* (les "institutionnalisés" et les "non- institutionnalisés") et aux membres de la Conférence OING d'échanger leurs idées serait vraiment indiquée. En effet, les OING-jeunes, les initiatives intéressantes sont prêtes à coopérer. Un tel événement contribuerait au développement de « nœuds de communication » et motiverait probablement les OING membres à induire la présence de jeunes lors des sessions de la Conférence en vue d'obtenir une structure intergénérationnelle, un lieu de débat et de prise de position ouvert, innovant et moderne (voir projet « Speed- dating »)

## 6. Prochaines étapes :

Validation du rapport et des projets lors de la CP en janvier 2016

Travail sur les actions validées par la CP de janvier 2016

Développement progressif de l'approche *Jeunesse* (transversalité !)

Rapport intermédiaire lors de la CP du mois d'avril 2016

Ajustement/définition des objectifs pour fin 2016, 2017 et 2018

**Anne Kraus**  
Membre du Bureau

## Rapport d'activité de l'Experte d'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité entre les Femmes et les hommes est un enjeu majeur du socle démocratique des Etats de droit. Les appareils législatifs, les politiques mises en place dans les Etats doivent intégrer en droit et en fait cette exigence de justice et d'humanisme vis à vis de la moitié de leurs concitoyens. Ils le doivent d'autant plus que c'est un facteur de dynamisme et de renouveau de la vie publique et privée dans l'intérêt de tous.

Le Conseil de l'Europe en a pris conscience et a adopté à l'unanimité de ses 47 états membres une stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes courant de 2014 à 2017. C'est un axe majeur et moteur du Conseil de l'Europe sur lequel s'appuie l'Experte Egalité, phase essentielle pour construire une autre vision de la société, affirmer une démocratie pluraliste, apaisée, respectueuse, permettant aux femmes et aux hommes de vivre harmonieusement et pacifiquement ensemble.

### Actions pour que :

- ◆ Des femmes soient visibles au Conseil de l'Europe
- ◆ Les chartes, noms, titres et fonctions ne soient plus discriminatoires
- ◆ Faire passer ces idées dans des ouvrages, « Les Suffragettes », autobiographie d'Emmeline Pankhurst, Editions Ampelos, préface Anne Nègre, <http://annenegre.blogspot.com/index-1.html>

### 1. Représentation de la Conférence des OING à diverses commissions et comités du Conseil de l'Europe

**Commission Egalité entre les Femmes et les Hommes** : Elle est composée de membres nommés par les Etats, présidée actuellement par Monsieur Sergiy Kyslytsya, Ukraine. Créée en 2012, pour aider à assurer l'intégration de l'égalité dans les Etats Membres du Conseil de l'Europe, pour réaliser les engagements internationaux au bénéfice des femmes européennes. Les Etats font le point de l'avancement de leur législation, des actions publiques, interventions variées sur Charte Sociale Européen, Processus Turin, loi genre à Malte.

- ◆ 15 - 17 avril 2015 à Strasbourg, [7e réunion de la Commission](#)
- ◆ 18 - 20 novembre 2015 à Strasbourg, [8e réunion](#) de la Commission
- ◆ 15 – 16 novembre 2015, Berne : Invitation de la Commission Egalité et de la Confédération Suisse à la Conférence “Pour garantir l'égalité d'accès à la justice des femmes”, [“Towards guaranteeing equal access of women to justice”](#). Des discriminations légales ou de fait subsistent dans tous les systèmes juridiques, montrant une difficulté d'accès à la justice pour les femmes, amplifié pour celles sans ressource et instruction pouvant entraîner un déni de justice.
- ◆ 17 – 18 novembre 2015 Strasbourg : Formation à l'intégration d'une perspective de genre avec les Rapporteurs à l'égalité de genre du Conseil de l'Europe/ Training on gender mainstreaming for Council of Europe Gender Equality Rapporteurs puis échange de vue avec la Commission égalité. Les divers organes du Conseil de l'Europe étaient représentés, une partie de la formation peut être utilisée au bénéfice de la Conférence, <http://annenegre.blogspot.com/media/01/01/1935436067.pdf>

**1.2. Commission sur l'Egalité et la Non-Discrimination de l'Assemblée Parlementaire** : Elle est présidée par Madame Gülsün Bilgehan, Turquie. La commission traite des questions d'égalité des chances dans tous les domaines, elle œuvre contre toutes discriminations. Elle a

constitué trois sous commissions : l'égalité des genres, le droit des minorités, le handicap et l'inclusion. Un compte rendu des rapports est entendu, des personnalités viennent apporter des éclairages intéressants comme sur la parité dans le monde, le problème des statistiques par European Institute Gender Equality, EIGE etc

- ◆ Participation aux réunions des 1<sup>er</sup> juin 2015 à Paris, 22 - 23 juin 2015 à Strasbourg, 10 septembre 2015 à Paris, 2 décembre 2015 à Paris.

**1.3. Comité des Parties de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes dite Convention d'Istanbul.** A sa 1<sup>ère</sup> réunion du 4 mai 2015, Monsieur Erdoğan Işcan, Ambassadeur de Turquie auprès du Conseil de l'Europe a été élu président du Comité des Parties, puis a eu lieu l'élection des membres du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, GREVIO. Le Comité des Parties a invité la Conférence des OING à dès sa deuxième réunion tenue le 14 décembre 2015 à Strasbourg. Anne Nègre, experte égalité a été mandatée à cet effet, elle a pu participer aux travaux. Le Conseil de l'Europe aide les Etats à adopter les lois permettant d'avancer dans cette lutte implacable à mener contre ces violences domestiques d'un nombre impressionnant. Un échange de vue a eu lieu avec Madame Feride Acar, présidente du GREVIO. Les ONG et les OING ont un rôle essentiel à avoir en se regroupant en coordinations nationales pour établir des « shadow reports » comme elles ont pris l'habitude de le faire dans le cadre du CEDAW.

## **2. Participation active au sein de la Conférence des OING**

L'Experte d'égalité élue en janvier 2015 a été impliquée à toutes les réunions de la Conférence des OING qui s'est tenues en 2015. Elle a proposé un plan stratégique et est intervenue devant la Commission des droits de l'Homme sur les discriminations. L'Expert a pris position aussi avec l'appui d'un groupe de travail par rapport aux appellations discriminatoires en français, notamment celle « Droits de l'Homme ». La réflexion a ce sujet se poursuivra au sein de la commissions Droits de l'Homme.

L'Experte a également effectué les missions de représentations suivantes :

- ◆ 22 avril 2015, intervention au Parlement Européen, Bruxelles à l'invitation de AK Party, au pouvoir en Turquie
- ◆ [25 avril 2015, Millenia 2025, Université Namur,](#)
- ◆ 29 – 30 mai 2015, Maison de l'Europe, Londres, sur la stratégie du Conseil de l'Europe en matière d'égalité
- ◆ 2 juillet 2015, Bruxelles, colloque « Driving forward gender equality in Europe, combating discrimination in the work place and beyond »
- ◆ 23 au 26 novembre : Mission à Sofia, Bulgarie dans le cadre de visite de la Conférence, sur le sujet de la participation des ONG au processus décisionnel
- ◆ Université d'Utrecht, Pays Bas, sur les réclamations collectives de la Charte Sociale européenne etc
- ◆ Organisation d'une table ronde intitulée [Société civile, moteur de la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe](#) a été organisée par l'Experte d'égalité entre les femmes et les hommes de la Conférence, avec comme conférencier Matjaž Hanžek, de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et Johan Friestedt, de la Division violence à l'égard des femmes, DG II — Direction de la dignité humaine et de l'égalité.

## **3. Actions de lobbying**

- ◆ Sur la Convention d'Istanbul auprès du Comité des parties, du Groupe d'experts sur la

lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Une action avec des OING a été menée en amont de l'élection des experts et de la mise en place du règlement intérieur.

- ◆ Sur la place des femmes dans les boards GBRW avec Vivian Reding et d'autres institutions, réunions à Bruxelles, mise à jour de la Data base de CV de 8000 Femmes compétentes à cet effet
- ◆ Dans le cadre de la COP 21 courriers ont été envoyés au Président de la République Française, au Ministre des Affaires étrangères etc. et courriels envoyés au Secrétaire Général du CoE, aux Représentants des Etats
- ◆ Sur le CEDAW

**4. Mises à disposition d'outils de formation à l'égalité**, brochures, power point, guide des stéréotypes, MOOC et autres, sur le blog [annenegre.blogspot.com/](http://annenegre.blogspot.com/)

#### **5. Travaux en cours ou à venir**

- ◆ Actions et réflexions avec les commissions et groupes de travail, l'OING Services et le groupe d'égalité librement constitué sur le trafic des êtres humains, la violence faite aux femmes
- ◆ Préparation avec la Commission des Droits de l'Homme et des ONG ( LICRA, Association des Femmes Diplômées des Universités, Association Familiale Laïque), du **Symposium du Sexisme** - dans le droit fil du Symposium de la Haine:
  - Le 15 juin 2016 avec participation de jeunes, des animations, des jeux de rôle sur sexisme, et sur les stéréotypes.
  - Le 21 juin 2016, au Palais du Conseil de l'Europe, un event sur le thème « Les religions sont-elles un lieu d'émancipation pour les femmes, avancées, reculs ? » avec des personnalités bouddhistes, catholiques, protestantes, musulmanes, juives.

Que toutes les OING membres de la Conférence et les autres qui sont en train de nous rejoindre, les responsables de la Conférence et sa présidente, les membres de ses commissions, de ses groupes de travail, mais aussi les divers services du Conseil de l'Europe ainsi qu'OING Services et toutes celles et ceux qui sont présents dans l'action, comme Marion Minis, Edith Lommerse, Renée Gérard, Sonia Bressler, philosophe qui tient mon blog, Anje Wiersinga avec les membres de son groupe, toutes les amies de l' AFFDU, de University Women of Europe, de Graduate Women International, de Réussir l'Egalité entre les Femmes et les Hommes, que vous soyez tous remerciés pour votre aide et votre soutien irremplaçables

Dr Anne Nègre, Versailles, France  
University Women of Europe, Amsterdam, Netherlands

## Rapport d'activité « Outil de dialogue OING »

*Février:* La Présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe Prof. Anna Rurka, élue en janvier, a signé l'Accord biannuel régissant les projets de dialogue OING.

*Mars:* Un projet de cohésion sociale dans l'une des banlieues de Stockholm en Suède s'appelle *Espoir à Järva*. Le Carrefour dialogue OING a été donné la tâche de fournir l'une des trois formations pour les dirigeants communautaires locaux. L'un d'eux a bien résumé la tâche en disant: «Nous devons sortir de notre isolement."

*Juin:* Les organisateurs de *Espoir à Järva* ont écrit: «Ce fut un réel plaisir de travailler avec vous et apprendre de votre expérience sur le dialogue et la facilitation. L'Outil de dialogue a été un cadre très utile pour les participants ".

*Juillet:* Le coordonnateur du Carrefour Dialogue a été appelé à fournir une session pour des Ukrainiens animateurs de la société civile qui étaient en Suisse. Durant son Assemblée générale l'association I & C-International a demandé un atelier pour le Dialogue OING auquel des collègues du Liban et la Syrie sont participés.

*Octobre:* Après les formations de mars-avril dans la région de Stockholm décrit précédemment suit ici un bref aperçu du retour d'information de la mise en œuvre: Deux participants ont organisé un dialogue sur la citoyenneté mondiale et l'inclusion sociale, en réunissant des gens de la ville de Stockholm et ceux qui vivent dans les zones suburbaines. Trois participants ont facilité les dialogues entre les clans de compatriotes Somaliens. La plupart des membres du dialogue étaient d'anciens combattants, qui ont été des ennemis dans le champ de bataille, et maintenant ont été donnés une occasion de réconciliation. Deux autres ont réuni les jeunes dans le quartier Tensta d'avoir un dialogue sur la ségrégation et les stéréotypes. Ils ont utilisé de nombreux outils de la formation. Un couple de participants a organisé plusieurs dialogues sur les droits en matière de logement pour les résidents vulnérables et déplacés de Tensta. Le dialogue implique la société locale de logement Svenska Bostad, les médias, les ONG locales, les résidents de Tensta et de la police. Le dialogue a été réussi jusqu'ici à assurer le logement des résidents vulnérables qui allaient être déplacés. Enfin, les statistiques Web suivants liés au site de l'Outil de dialogue OING montre une augmentation rapide de nos mots-clés, voir la ligne de fond de la table ci-dessous. Une chose nous pouvons en retenir, c'est le grand besoin de dialogues, car la situation en Europe et le monde est très polarisé.

<u>Recherche</u> <u>Internet</u>	Mars 2013	Janv. 2015	Déc. 2015
dialogue	192 Mio.	174 Mio.	182 Mio.
toolkit	89,9 Mio.	79,8 Mio.	56,3 Mio.
dialogue toolkit	3'750	8,8 Mio.	12,8 Mio.

La pertinence de notre slogan «De Polarisation de participation» reste d'actualité. Notre site conserve le premier score parmi les 12,8 millions de retours en ligne, et nous sommes prêts à livrer sur demande.

*Perspectives:* Enquêtes actuelles sur les ONGI DT sont venus de Norvège, Ukraine, Chypre et le Pakistan. Ils sont à l'étude du point de vue de la faisabilité, le partenariat et le financement. En outre, nous attendons les réponses à l'offre sur la capacité de dialogue OING faite au 29e Congrès des pouvoirs locaux par notre Présidente Anna Rurka le 20 Octobre de l'année écoulée.



## Liste de groupes de travail

	Nom	Coordinateur	Langue de travail
Commission Droits de l'Homme / Human rights committee	Handicap <a href="#">DISABILITY</a>	Jean-Luc SIMON chairperson@dpi-europe.org M.J. SCHMITT mariejose.schmitt@nordnet.fr	Français/ Anglais
	Extrême pauvreté et DH <a href="#">EXTREME POVERTY AND HUMAN RIGHTS</a>	Maritchu RALL maritchurall@noos.fr Jean-Gabriel PRIEUR jgeprieur@yahoo.fr	Français
	Abolition de la torture en Europe <a href="#">ABOLITION OF TORTURE IN EUROPE</a>	Nicolas HUET nicolas.huet@fiacat.org Sylvie DE PONTUAL s.pontual@fiacat.org	Français/ Anglais
	DH et Co-developpement <a href="#">HUMAN RIGHTS AND CO-DEVELOPMENT</a>	Hugo CASTELLI hugocastelli@hotmail.es Marie Christine DAVY mariechdavy@gmail.com	Français/ Anglais
	Violence à l'égard des personnes âgées / <a href="#">VIOLENCE AGAINST THE ELDERLY</a>	Michel CAUDRON michel.caudron@orange.fr	Français
	Défenseurs des DH <a href="#">HUMAN RIGHTS DEFENDERS</a>	Dimitri MAKAROV dmitri.makarov@yhrm.org	Anglais
	Prévenir et combattre contre la violence les femmes, la violence domestique et la torture des êtres humains <a href="#">PREVENTING AND COMBATING VIOLENCE AGAINST WOMEN, DOMESTIC VIOLENCE AND THE TORTURE OF HUMAN BEINGS</a>	Aine FEENEY <a href="mailto:aine@feeneysolicitors.com">aine@feeneysolicitors.com</a> Betty DOORNENBAL bettydoornenbal@gmail.com	Français/Anglais
	Eradication du discours de haine <a href="#">HATE SPEECH ERADICATION</a>	Gilles BLOCH gillesbloch@wanadoo.fr	Français
Commission Démocratie, Cohésion sociale et enjeux mondiaux / Democracy, social cohesion and global challenges committee	Climat et DH / <a href="#">CLIMAT CHANGE AND HUMAN RIGHTS</a>	Karl DONERT <a href="mailto:eurogeomail@yahoo.co.uk">eurogeomail@yahoo.co.uk</a> Edith Wenger <a href="mailto:elwenger@free.fr">elwenger@free.fr</a>	Français / Anglais
	Quelle économie pour la santé ? <a href="#">HEALTH RISKS AND ECONOMICS : WHAT ARE THE CHOICES ?</a>	Thierry MATHIEU thierry.mathieu31@gmail.com	Français / Anglais
	Europe Méditerranée : les migrations <a href="#">MIGRATIONS AND DEMOCRACY: SITUATION, PROBLEMS AND PROVIDED EXAMPLES OF ANSWERS</a>	Silvano MARSEGLIA <a href="mailto:silvano.marseglia@aede.eu">silvano.marseglia@aede.eu</a> Jean-Claude GONON Jeanclaude.gonon@gmail.com	Français / Anglais
	Cohésion sociale et territoire partagé <a href="#">SOCIAL COHESION AND SHARED TERRITORIES</a>	Gerhard ERMISCHER <a href="mailto:gerhard.ermischer@civilscape.eu">gerhard.ermischer@civilscape.eu</a> Bernard AUBERT bernard.aubert@wanadoo.fr	Français / Anglais
	Sociétés inclusives : du vivre ensemble au faire ensemble Inclusive societies : <a href="#">FROM LIVING TOGETHER TO</a>	Anne-Marie CHAVANON <a href="mailto:amchavanon@democracy-coe.org">amchavanon@democracy-coe.org</a> Emmanuel MICHEL	Français / Anglais

	DOING TOGETHER	<a href="mailto:delegue.general@coexister.fr">delegue.general@coexister.fr</a>	
	Citoyenneté européenne et cohésion sociale EUROPEAN CITIZENSHIP AND COHESIVE SOCIETY	Hélène PICHON helene.pichon@ceps-oring.org	Français / Anglais
	Perspectives de genre dans les processus politiques et démocratiques GENDER PERSPECTIVE IN POLITICAL AND DEMOCRATIC PROCESSES	Anje WIERSINGA <a href="mailto:anjew@hetnet.nl">anjew@hetnet.nl</a>	Français / Anglais
Commission Education et Culture Education and Culture Committee	L'enseignant en interaction avec son environnement : une responsabilité partagée pour une éducation aux valeurs européennes THE TEACHER INTERACTS WITH HIS ENVIRONMENT : A SHARED RESPONSIBILITY TO EUROPEAN VALUES.	Brigitte BESSON <a href="mailto:brigitte.besson.nancy@orange.fr">brigitte.besson.nancy@orange.fr</a>	Français / Anglais
	L'Enseignement de l'histoire – vers une narration européenne pour une véritable éducation à la citoyenneté démocratique. HISTORY-TEACHING : TOWARDS A EUROPEAN NARRATIVE FOR A TRUE EDUCATION TO DEMOCRATIC CITIZENSHIP.	Jerome GROSNON JGROSNON@ORANGE.FR	Français / Anglais
	Du bon usage de médias numériques dans les pratiques éducatives – un défi pour l'éducation formelle et non formelle à la citoyenneté démocratique et la participation PROPER USE OF DIGITAL MEDIA IN EDUCATIONAL PRACTICES – A CHALLENGE FOR FORMAL AND NON-FORMAL EDUCATION AND A DEMOCRATIC CITIZENSHIP	Didier SCHRETTTER didier.schretter@aeema.net	Français / Anglais
	Eduquer au dialogue interculturel / Vivre ensemble en Europe EDUCATE TO INTERCULTURAL DIALOGUE / LIVING TOGETHER IN EUROPE	ROSELYNE MOREAU RMGERFEC@ORANGE.FR	Français / Anglais